

Du sexisme ordinaire aux violences sexuelles : repérer pour agir.

Guide à l'intention des professionnel-le-s



Du sexisme ordinaire aux violences sexuelles : repérer pour agir.

Guide à l'intention des professionnel-le-s

Avant-propos.....	4
Préface.....	6
Introduction.....	8
PREMIÈRE PARTIE.....	11
Chapitre 1: le sexisme : une violence ordinaire.....	12
Introduction.....	12
Exemples du terrain.....	19
Comment (ré) agir ?.....	30
Chapitre 2: les violences sexuelles, c'est quoi ?.....	33
Introduction.....	33
Les formes de violences sexuelles.....	35
La culture du viol.....	38
Les chiffres.....	42
Chapitre 3: les conséquences des violences sexuelles.....	44
Qui sont les personnes concernées ?.....	44
Quel est l'impact sur la santé des victimes ?.....	45
Chapitre 4: ce que dit la loi.....	47
Les infractions poursuivies d'office.....	47
Les infractions poursuivies sur plainte.....	49

DEUXIÈME PARTIE.....	51
Chapitre 5: Ressources.....	52
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ-DIP).....	52
Programme de prévention : sortir ensemble et se respecter.....	52
Matériel pédagogique : l'école de l'égalité.....	53
Matériel pédagogique : mallettes <i>balayons les clichés!</i>	54
Matériel pédagogique : mosaïque lecture.....	55
Des images pour l'égalité - CEDEF.....	55
Bibliothèque Filigrane.....	56
Association le 2 ^e Observatoire.....	57
Association Viol-Secours.....	58
Fédération genevoise des associations LGBT.....	59
TatouT - École d'autoprotection.....	60
Adresses utiles.....	62
Services de l'État.....	62
Autres institutions.....	62
Sites Internet.....	63
Bibliographie.....	64
Lexique.....	66

AVANT-PROPOS

Si les violences sexuelles, sexistes et homophobes ne sont de loin pas un phénomène nouveau, leur ampleur n'a jamais été aussi visible que ces derniers mois : échanges sur les réseaux sociaux, articles de presse, émissions de télévision, et même interventions parlementaires.

La prise de parole des femmes est aujourd'hui libérée et visible comme peut-être jamais auparavant. Elle révèle que, jusqu'il y a peu, nous ne voyions peut-être que la pointe de l'iceberg. Le phénomène est manifestement plus répandu, profond et constitutif des fondements mêmes de notre société que ce que nous pouvions soupçonner.

Aujourd'hui, il est évident que ces phénomènes – avec leurs conséquences dramatiques – ne peuvent plus être ignorés ; nous ne pourrions plus dire « nous ne savions pas ».

La meilleure réponse à apporter à ce fléau est la prévention, qui, plus que jamais, est l'affaire de l'ensemble de la société.

Mais dans le contexte de cette prise de conscience générale, les personnes travaillant avec les jeunes ont une responsabilité et une légitimité particulières.

En premier lieu parce qu'il est de plus en plus flagrant que les conséquences de ces situations sur les jeunes sont particulièrement dramatiques et durables (dommages portant sur l'intégrité physique, mentale, la santé, les études et donc le parcours professionnel d'adulte, etc.).

Ensuite, la prévention auprès des jeunes a ceci de particulier qu'elle est vraisemblablement la plus efficace. La période de l'enfance et de l'adolescence est celle de l'apprentissage. C'est donc également la période la plus adéquate pour analyser, déconstruire et déjouer les mécanismes du sexisme.

Le rôle essentiel des professionnel-le-s de l'éducation, de la santé et du social en matière de prévention – en particulier celle liée aux préjugés, discriminations ou violences – découle de l'application des articles 15 et 41 de la Constitution genevoise. Ces articles rappellent que l'égalité est un droit fondamental et que le rôle de l'Etat et des pouvoirs publics est de faire respecter l'interdiction de toute discrimination.

Pour garantir le droit à l'éducation (article 25 de la même Constitution), il est également nécessaire de prévenir et proscrire les propos ou attitudes liés à des stéréotypes lorsqu'ils se manifestent dans le cadre scolaire ou dans les institutions étatiques ou paraétatiques.

C'est là tout le sens de cette brochure, qui a également pour but de fournir aux professionnel-le-s travaillant avec les jeunes des ressources pour les aider à accomplir leurs tâches quotidiennes, et à les soutenir dans leur mission éducative.



Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat



Anne Emery Torracinta
Conseillère d'Etat



Nathalie Fontanet
Conseillère d'Etat

PRÉFACE

Pourquoi une brochure sur les violences sexistes et sexuelles ?

Le respect de soi et des autres est un élément fondamental d'une vie personnelle et sociale harmonieuse et ouverte à autrui, et doit s'acquérir très tôt. Le rôle des enseignant-e-s ou intervenant-e-s sociaux et sociales dans la lutte contre toute forme de discrimination ou de violence est donc essentiel.

Malgré d'indéniables avancées en matière d'égalité entre femmes et hommes durant les dernières décennies, le sexisme demeure une réalité, et ses manifestations, des inégalités de genre jusqu'aux violences, sont trop souvent invisibles ou ignorées. Il est donc impératif que les enseignant-e-s et les intervenant-e-s sociaux et sociales réagissent face aux violences sexistes et sexuelles et répondent sans équivoque aux propos ou attitudes discriminatoires que sont le sexisme, le racisme, l'homophobie, la biphobie ou la transphobie¹.

Réagir, c'est tout d'abord respecter les principes constitutionnels dont le peuple lui-même s'est doté.

Ainsi, la Constitution genevoise interdit de discriminer toute personne sur la base « *de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience* » (art. 15).

¹ *Sexisme*: voir la définition p. 9 et p. 66

Racisme: toutes les attitudes, croyances ou comportements discriminatoires qui trouvent leurs fondements dans l'idée de « race ». La « race » est une notion socialement construite qui se base sur l'idée d'une hiérarchie entre des personnes ou des groupes en lien avec leur apparence ou leur origine réelle ou supposée, ou encore sur de prétendues différences culturelles ou religieuses.

Homophobie: toute manifestation de rejet, de discrimination ou de violence contre des personnes, en raison de leur homosexualité supposée ou réelle, ou contre l'homosexualité en général; elle inclut la gayphobie et la lesbophobie.

Biphobie: toute manifestation de rejet, de discrimination ou de violence contre des personnes en raison de leur bisexualité supposée ou réelle, ou contre la bisexualité en général.

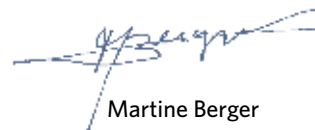
Transphobie: toute manifestation de rejet, de discrimination ou de violence contre des personnes, en raison de leur transidentité supposée ou réelle, ou contre la transidentité en général.

Concernant les fonctionnaires, la même Constitution précise en outre, à son article 41, que « *quiconque assume une tâche publique est tenu de respecter, de protéger et de réaliser les droits fondamentaux.* »

Afin de protéger les élèves et de leur garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles – prévenant ainsi l'échec scolaire – il est donc nécessaire de prévenir et de proscrire les propos ou attitudes discriminatoires lorsqu'elles se manifestent dans le cadre scolaire ou dans les institutions étatiques ou paraétatiques qui s'occupent de jeunes.

Bien sûr, on ne s'improvise pas spécialiste en prévention du sexisme, mais la prévention et l'éducation commencent au quotidien, et l'essentiel est que chaque enseignant-e ou intervenant-e social-e soit persuadé-e qu'il ou elle a la pleine légitimité, et même le devoir, de réagir immédiatement, en commençant simplement par dire « stop ! » à des propos ou attitudes qui n'ont pas leur place dans les établissements scolaires, pour travailler plus tard sur ces situations avec des intervenant-e-s spécialisé-e-s.

Nous espérons que cette brochure permettra de consolider ces principes et d'encourager une prévention aujourd'hui plus que jamais nécessaire.



Martine Berger
Directrice
Service de santé de l'enfance
et de la jeunesse



Colette Fry
Directrice
Bureau de la promotion de l'égalité et de
prévention des violences



Nicolas Roguet
Délégué à l'intégration
Bureau de l'intégration des étrangers



Yann Boggio
Secrétaire général
Fondation genevoise pour l'animation
socio-culturelle

INTRODUCTION

Une obligation concrète qui est ordonnée par les engagements de la Suisse en matière d'égalité entre femmes et hommes.

En 1987, la Suisse a signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Elle l'a ensuite ratifiée en 1997, s'engageant ainsi à mener une politique forte pour lutter contre les discriminations envers les femmes.

D'entrée de jeu, la Convention souligne que parmi les principales causes des discriminations envers les femmes on trouve les stéréotypes et les préjugés relatifs aux rôles, aux fonctions et aux capacités des femmes. Lors des examens périodiques qui, tous les quatre ans, permettent de contrôler les mesures prises pour se conformer aux principes de la CEDEF, la Suisse a été invitée à intensifier les efforts fournis en matière de prévention des violences faites aux femmes et aux filles, non seulement en travaillant sur la législation, mais aussi en *accentuant les efforts de formation* et de sensibilisation des actrices et acteurs concerné-e-s.

Plus précisément, la Suisse a été invitée à faire un effort particulier *au sujet de la persistance des stéréotypes sexistes* sur les rôles traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes dans la famille et dans la société en général, et à augmenter ses efforts afin d'éliminer *les violences faites aux femmes*, entre autres.

En plus de cette convention internationale, qui impose des obligations, la Suisse a également signé en 2013 la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite «Convention d'Istanbul». Celle-ci a été ratifiée en novembre 2017 et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. Tout un chapitre de cette Convention est dédié aux efforts nécessaires en matière de prévention. Il s'agit de changer les comportements, les coutumes, les traditions et les stéréotypes qui existent dans la société au détriment des femmes et qui sont fondés sur une prétendue infériorité

de ces dernières. Les efforts à fournir en matière d'éducation sont spécifiquement mentionnés.

Cette brochure s'inscrit ainsi précisément dans cette volonté affirmée de combattre à la racine ce qui fait obstacle à l'égalité entre femmes et hommes, en invitant les principales actrices et principaux acteurs de l'éducation à s'emparer de cette mission, notamment en encourageant la prise de parole sur les risques de discriminations basées sur le genre, en détectant puis déconstruisant les stéréotypes et leurs effets délétères, en aiguillant la capacité de ces éducatrices et éducateurs à repérer les situations problématiques et à surmonter le malaise et la tentation du déni que ces dernières peuvent produire, et en s'emparant des analyses existantes sur ces phénomènes, analyses qui sont trop souvent ignorées ou du moins mal connues.

Qu'est-ce que le sexisme ?

Le sexisme peut être défini comme *toutes les attitudes, croyances ou comportements discriminatoires basés sur le sexe et sur des conceptions stéréotypées des sexes ; il s'agit d'un ensemble d'idées et d'attitudes qui hiérarchise les sexes de façon arbitraire postulant la supériorité de la catégorie des hommes sur celle des femmes.*

Malgré les avancées en matière d'égalité entre femmes et hommes, et malgré les engagements pris par la Suisse pour combattre les discriminations à l'égard des femmes, le sexisme demeure néanmoins une réalité prégnante. Une des causes principales de sa ténacité est son caractère **invisible**. Par conséquent, ses manifestations doivent tout d'abord être **repérées** pour pouvoir être surmontées.

L'invisibilité du sexisme

Nos sociétés sont façonnées par une diversité de rapports sociaux : d'ordres économique, géographique, ou encore de genre. Ces rapports sociaux sont en outre marqués par des inégalités qui ont un impact direct sur la vie des individus. Si certaines inégalités peuvent sauter aux yeux – comme la concentration des richesses –, d'autres en revanche sont peu visibles. C'est notamment le cas des inégalités de genre.

Avec l'acquisition d'un certain nombre de droits **formels** pour les femmes (accès à la formation, mixité scolaire, droit de vote et égalité des époux), nous avons une propension à percevoir les rapports entre filles et garçons, entre femmes et hommes, comme des rapports symétriques ou du moins complémentaires. Aussi est-il difficile d'admettre qu'il existe une inégalité sociale première qui est l'inégalité de genre. Non, les garçons, si tant est qu'ils se conforment aux normes de genre² qui sont attendues d'eux, ne subissent pas des injonctions qui les entravent aussi fondamentalement que les filles, qui leur rappellent aussi systématiquement qu'ils ne sont pas à la bonne place, dans la bonne attitude, bref qui leur rappellent leur situation désavantagée. Non, les garçons ne subissent pas de harcèlement sexuel, de violences sexuelles dans la même mesure que les filles. La signature des conventions citées plus haut, visant à éliminer les discriminations et les violences à l'égard des femmes, devrait, si besoin était, nous le rappeler.

Les manifestations d'humiliations sexistes et de violences sexuelles, qu'elles soient « banales » ou « extraordinaires », engendrent de la gêne car les personnes ne savent en général pas comment y réagir. Ce type d'humiliations et de violences menace les victimes choisies en premier lieu, mais elles affectent également les témoins. Les euphémiser, les passer sous silence, est un réflexe que cette brochure veut aider à surmonter.

Par la multiplicité des exemples donnés, recueillis grâce à la prise de parole d'actrices et d'acteurs de l'éducation, cette brochure nous invite également à ne pas rester isolé-e-s lorsque des situations sont peu claires, engendrent de la gêne, ou simplement quand des situations problématiques se présentent.

Brochure-boîte à outils, ce texte donne des pistes permettant de lutter contre la propagation de stéréotypes et d'actes de violence qui instaurent un climat insoutenable pour celles et ceux qui en sont effectivement ou potentiellement les victimes, et qui les entravent dans leur développement et dans leur parcours éducatif.

Le présent document est également une invitation à prendre la parole, à ouvrir le dialogue sur ces thématiques des violences sexistes, des violences sexuelles, lesquelles ne font qu'empirer si l'on garde le silence.

² Normes de genre : normes sociales qui définissent ce que doit être un homme ou une femme, le masculin ou le féminin.



CHAPITRE 1

Le sexisme : une violence ordinaire

INTRODUCTION

Pourquoi traiter le sexisme comme une violence spécifique ?

Toute violence dirigée contre une facette de l'identité d'une personne – identité en tant que femme ou homme; en tant que personne d'origine étrangère; en tant que personne en situation de handicap –, son comportement ou son apparence aura un double effet: celui de provoquer une humiliation et une souffrance chez la personne visée, et d'humilier, de rabaisser toute personne qui partage la même identité ou qui pourrait s'identifier à celle-ci.

Les violences sexistes, ou qui prennent notamment pour cible l'identité ou l'expression de genre³, restreignent le champ des possibilités – notamment le choix de formation et de profession, et l'occupation de l'espace public – des filles en particulier, ainsi que de toutes les personnes qui ne se conforment pas aux normes de genre. Le commentaire ou la « blague » sexiste ne vont pas uniquement humilier la personne qui en est directement l'objet; ils vont également servir de « rappel à l'ordre » pour toutes les personnes concernées.

Le sexisme constitue une violence spécifique car ses manifestations sont le reflet d'enjeux de pouvoir qui sont au cœur d'une des inégalités fondamentales de notre société: les inégalités de genre.

Présent dans notre quotidien, le sexisme crée une représentation stéréotypée et figée du masculin et du féminin, représentation qui circule par

³ *Identité de genre*: l'expérience intime et personnelle du genre vécue par chaque personne. Elle est indépendante du sexe assigné à la naissance et prend la forme d'un sentiment d'appartenance, plein ou partiel, au genre féminin ou masculin, ou un sentiment de ne pas se reconnaître dans l'un ou l'autre, ou dans aucun des deux.

Expression de genre: la manière dont une personne présente son genre. Cela peut inclure le comportement et l'apparence physique, y compris l'habillement, la coiffure, le maquillage, le langage corporel et la voix.

divers moyens: plaisanteries, commentaires sexistes, publicités, vidéo-clips, littérature, cinéma, pornographie, etc.

Même en se déclarant en faveur de l'égalité entre femmes et hommes, on n'est jamais à l'abri de conduites sexistes. Ce sont souvent des comportements automatiques et inconscients, fondés sur les stéréotypes ambiants que nous intégrons et reproduisons sans nécessairement nous en rendre compte.

Pourquoi vouloir combattre des manifestations de sexisme qui paraissent à première vue anodines, banales ?

Banales, les insultes ou les moqueries ne le sont ni pour le locuteur ou la locutrice, ni pour la personne visée. En effet, la personne visée reçoit des propos blessants et avilissants qui s'attaquent à son identité et à sa personne. Les locuteurs et locutrices sont conscient-e-s d'employer des propos dénigrants.

Le dénigrement passe souvent par des formes associées à l'humour. Et il est difficile pour quiconque de se défendre contre l'humour, celui-ci fonctionnant souvent sur l'ambiguïté des messages qu'il délivre et surtout sur une distanciation supposée d'avec le propos. Or, les personnes visées par « l'humour » sont l'objet de la risée générale en même temps qu'elles sont interdites de réaction. L'humiliation est alors totale, et ne permet pas de se défendre. Il est essentiel de pouvoir distinguer entre humour et dénigrement, et de mettre le holà à ce qui constitue une violence.

En effet, les violences considérées comme « banales » légitiment des niches d'abus de pouvoir qui sont, si l'on n'y met pas un terme, les prémisses de violences encore plus graves.

Pourquoi ne pas traiter les manifestations sexistes par le mépris ou le silence ?

Le silence des adultes et des professionnel-le-s en charge de jeunes assied la banalisation de cette violence. Il rend en outre légitimes les limitations qu'impose le sexisme aux filles et aux autres personnes concernées. Les adultes fonctionnent comme des repères et des références



pour les jeunes en construction. Aussi, leurs postures et leurs prises de position claires contre tout phénomène d'abus et de discrimination sont essentielles.

Distinguer les violences des conflits et des manifestations d'agressivité

La différenciation entre tension, explosion d'agressivité, conflit, et violence est un élément-clé pour la compréhension des violences sexistes. Alors que les enfants, filles et garçons, sont

amené-e-s petit à petit à apprendre à gérer les conflits émergeant de leurs contacts avec leurs camarades, à manifester, tout en apprenant à la maîtriser, une certaine agressivité, et à gérer des situations de tension, la violence, dont la violence sexiste, n'a pas sa place en tant qu'expression acceptable des émotions humaines.

La violence est en effet une **recherche de contrôle et de pouvoir sur l'autre**, qui se manifeste par des propos et des comportements dévalorisants et humiliants, et qui vise à engendrer de la peur et un sentiment de contrainte chez l'autre. La violence se fonde sur un rapport asymétrique.

Le conflit, quant à lui, vise à prendre le contrôle non pas de la personne, mais de **la situation**. En ce sens, **il ne porte pas atteinte à l'identité même de la personne**, contrairement à la violence. Le conflit n'est pas caractérisé par une asymétrie fondamentale entre les parties : il « demeure [ainsi] un mode relationnel interactif et peut être envisagé comme une des modalités fonctionnelles des relations interpersonnelles durables »⁴.

Violence et agressivité peuvent également être confondues : l'agressivité peut être une expression de la violence, mais elle peut également servir à montrer à l'autre les limites à ne pas dépasser.

⁴ Maryse Jaspard, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, 2005.

Distinguer ces comportements est essentiel pour le choix d'une intervention. La médiation peut par exemple constituer une méthode de résolution de conflit tout à fait fructueuse. En revanche, elle est à proscrire pour ce qui concerne les violences : celles-ci doivent faire l'objet d'un travail de prévention et d'intervention ciblé qui sera détaillé plus loin, et qui doit avoir comme **objectifs premiers la protection des victimes et le travail avec les auteur-e-s**.

Pourquoi adopter une perspective de genre pour aborder les questions de violences sexistes et sexuelles ?

Les rapports sociaux de sexe, ou le genre, sont une dimension centrale de toute société, comme le sont du reste les rapports de classe ou les rapports d'âge. Une « approche genre » propose alors une lecture de notre société qui tienne compte de ce rapport social en mettant en évidence à quel point il façonne le monde dans lequel nous vivons et à quel point il construit une des hiérarchies sociales les plus profondément ancrées – celle qui attribue des places différentes aux êtres humains selon qu'ils sont hommes ou femmes, et une valeur différenciée à ce qui relève du masculin et du féminin⁵. C'est une approche transversale et pluridisciplinaire.

Quatre axes théoriques caractérisent cette approche⁶.

1. Tout d'abord, c'est la **vision essentialiste** qui est remise en question par une telle approche. Vision qui attribue aux hommes comme aux femmes des caractéristiques immuables car d'origine biologique ou naturelle. Au contraire, une perspective non essentialiste relève avant tout le caractère social, appris et construit de ce que sont les hommes et les femmes. C'est ce qu'illustre la phrase de Simone de Beauvoir⁷ « On ne naît pas femme, on le devient. ».

Une vision essentialiste postule en outre qu'il existe deux genres exclusivement (masculin/féminin), différenciables par des caractéristiques

⁵ Françoise Héritier, *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*, Paris, O. Jacob, 1996.

⁶ Laure Bereni et al. *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008.

⁷ Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris Gallimard, 2010 (1949).

téristiques biologiques (organes, hormones, musculature, etc.). En remettant en cause le lien entre ces déterminants biologiques et l'identité des individus, une perspective de genre permet d'envisager cette identité au-delà de la *binarité*, c'est-à-dire, au-delà de la dichotomie⁸ hommes-femmes. Elle permet ainsi de prendre en compte le vécu des personnes qui ne s'identifient ni en tant qu'homme, ni en tant que femme ; qui s'identifient aux deux à la fois ou dont les organes génitaux ne correspondent pas au genre ressenti.

2. Une perspective de genre prend de plus en compte la **dimension relationnelle** qui est au cœur de ce concept. Elle mettra ainsi en évidence à quel point les caractéristiques associées à chaque sexe sont toujours construites selon une relation d'opposition : féminin/masculin, tendre/brusque, faible/fort, gentille/viril, logique/émotionnelle, etc. Dès lors, on ne peut pas étudier ce qui relève des femmes et du féminin sans articuler l'analyse avec ce qui relève des hommes et du masculin.

3. Un autre point essentiel d'une approche de genre, est une lecture des rapports de pouvoir au cœur de cette dichotomie homme/femme. En effet, ce ne sont pas de simples différences mais une **hiérarchisation** qui est mise en œuvre ici⁹. Ainsi, le genre est constitué par une relation entre deux groupes n'ayant pas les mêmes pouvoirs au sein de la société.

4. Enfin, quatrième axe, le **caractère transversal** : le genre structure tous les champs du social (famille, travail, école, politique, religion, etc.) ainsi que toutes les structures tant matérielles que symboliques (l'espace, le travail, l'argent, etc.). Il s'articule qui plus est à d'autres rapports sociaux marqués par des inégalités – économiques, politiques, « raciales ».

Laure Bereni écrit donc : « **Le genre peut ainsi être défini comme un système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin)** »¹⁰.

Une approche critique et engagée

La perspective de genre permet de reconsidérer les rapports de pouvoir qui se nichent à toutes sortes de niveaux : par exemple dans les sciences, dans la médecine, dans les rapports familiaux, dans la sphère du travail, dans l'espace public, à l'école, etc., pour en promouvoir des formes plus égalitaires. La prise en compte de cette perspective permet de repenser les sociétés et constitue un apport-clé aux disciplines qui se proposent de les étudier : l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la géographie, la science politique, la philosophie, la psychologie, ou encore les sciences de la nature. En questionnant les fondements mêmes de ces disciplines, le champ des études genre opère une véritable révolution épistémologique, et permet ainsi d'appréhender les rapports sociaux dans toute leur complexité.

Si l'approche genre est donc ouvertement engagée, puisqu'elle revendique de travailler à une culture plus égalitaire, proposant d'interroger les espaces de liberté et ceux de domination différemment répartis dans la société, elle n'en est pas moins **scientifiquement rigoureuse**.

Socialisation différenciée des filles et des garçons

Si les garçons comme les filles sont soumis-e-s à des règles de comportement strictes, il reste que les injonctions sociales que l'on adresse aux unes et aux autres sont très différentes.

Dès le plus jeune âge, garçons et filles seront respectivement encouragé-e-s ou au contraire découragé-e-s à conquérir l'espace et l'environ-

⁸ « *Dichotomie* : Division de quelque chose en deux éléments que l'on oppose nettement ». *Dictionnaire Larousse en ligne*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dichotomie/25322?q=dichotomie#25206>. [Consulté le 8 août 2018].

⁹ Françoise Héritier. Op. cit.

¹⁰ Laure Bereni et al. Op. cit.



nement qui les entoure. Alors que les filles sont systématiquement prévenues des dangers encourus par l'exploration, les garçons y sont largement encouragés. Ces attitudes éducatives auront des effets décisifs sur la plus ou moins grande aisance dans l'espace public, d'autant qu'aux filles, devenues plus grandes, seront régulièrement rappelés les dangers encourus dans l'espace public.

Ces injonctions répétées dès la petite enfance ont des effets indéniables sur

le rapport à l'obéissance. Les filles sont amenées à adopter des attitudes dociles, à porter leur attention sur autrui et à développer une façon d'être et de se comporter dépendant fortement du regard des autres, alors que les garçons sont, eux, encouragés à la performance, notamment physique, et à l'action autonome.

Avec l'entrée dans l'âge adulte, femmes et hommes réussissent parfois à développer des stratégies pour s'émanciper de la socialisation différenciée dont elles et ils ont hérité. Pour les jeunes en pleine construction identitaire, il est plus difficile, en revanche, d'échapper aux normes de genre qui dictent le « bon » comportement de chacun et chacune, les représentations stéréotypées exerçant une influence particulièrement marquée à l'âge adolescent.

Pour se conformer à ce qui leur apparaît comme des comportements « naturels », filles et garçons auront tendance à rejeter ce qui semble dévier de la norme. Ainsi, des garçons dont le comportement ne correspond pas à une certaine représentation de la virilité, sont exclus et dépréciés comme « femmelettes », « pédés », « efféminés », etc. – autant d'épithètes qui renforcent et figent l'idée de « ce que devrait être un garçon/homme ». Certains garçons apprendront en outre à performer, en la caricaturant, une forme de virilité, retirant des bénéfices, vis-à-vis des pairs, de comportements transgressifs envers l'autorité ou des postures extrêmes, notamment dans les manifestations de violence à l'égard des femmes et des groupes assimilés.

EXEMPLES DU TERRAIN

Guide de lecture

Dans ce qui suit, des exemples de sexisme rapportés par des professionnel-le-s travaillant avec des jeunes sont présentés¹¹. Pour chacun de ces exemples il est important de se poser les questions suivantes :

- ▶ **Qui parle à qui, comment et dans quel contexte ?**
- ▶ **En quoi consiste le comportement sexiste dans ces exemples ?**
- ▶ **Quel est le ressenti des personnes-cibles de ces comportements ?**
- ▶ **Quel message est véhiculé par les auteur-e-s de ces comportements ?**
- ▶ **Comment les témoins (notamment les professionnel-le-s) auraient-elles ou auraient-ils pu réagir ?**

Sexisme et représentations stéréotypées des rôles et identités féminines

Situation 1 : Dans une classe de 10^e, lors d'un exercice de sport pratiqué par les filles, qui consiste à être couchées sur le dos, une pince à linge dans la main, et à se redresser pour l'épingler au-dessus de leur tête, l'enseignante commente : « Continuez, ça vous servira pour plus tard ! »

L'enseignante de sport induit, sans forcément le faire de façon volontaire, que la lessive est dans leur champ de compétence.

Ce comportement, provenant d'une personne adulte qui occupe une position hiérarchique, renforce le stéréotype courant selon lequel les filles seraient « naturellement » en charge de la lessive.

La constance et la répétition de tels stéréotypes qui associent le féminin au travail ménager, mais également au paraître, à la superficialité,

¹¹ Les situations ont été anonymisées à l'aide de prénoms fictifs.

voire à la docilité expliquent en partie l'intériorisation qu'en font les filles. Elles assimilent ces images d'elles-mêmes, ce qui influe sur leurs comportements et leurs choix de vie, d'études ou de professions. D'autres exemples illustrent le recours à des stéréotypes sur les capacités, la servilité, ou encore les intérêts supposément « naturels » des filles :

Situation 2 : Une élève tente de faire démarrer un ordinateur. Comme elle n'y arrive pas, elle fait appel à l'enseignant d'informatique. Ce dernier lui montre que l'ordinateur n'est pas branché sur le courant électrique. L'élève éclate de rire et dit « ça y est, j'ai encore fait ma blonde » !

Auriez-vous réagi ? Comment ?



Situation 3 : Au Collège, à la pause, Sonja revient dans la classe chercher quelque chose dans son sac. L'enseignant de mathématiques est attablé à son bureau et lui lance : « vous avez oublié votre trousse de maquillage ? ».

Le professeur aurait-il parlé de trousse à outil ou de ballon de foot s'il s'était agi d'un garçon ? Quelle implication cela a-t-il ici ?

Sexualisation des corps des filles

Situation 1 : En classe, l'enseignante a dit à Théa : « regarde comment tu t'habilles ; tu empêches les garçons de se concentrer... »

Le commentaire de l'enseignante sur l'habillement de Théa la sexualise, tout en innocentant les garçons qui seraient « victimes » de cette provocation à laquelle il leur serait impossible de résister.

Les commentaires à propos des corps des filles, même lorsqu'ils prennent la forme de compliments, réduisent l'élève à son corps, aux dépens de ses qualités scolaires. Ils nourrissent en outre l'idée que les garçons sont en proie à une sexualité pulsionnelle et incontrôlable. Ces comportements sont encore plus dommageables lorsque des adultes ne réagissent pas, voire sont les auteur-e-s de ces actes. Ils peuvent même aller jusqu'au harcèlement sexuel.

Les exemples suivants illustrent cette hypersexualisation des corps des filles, et la réduction des jeunes femmes à leur physique :

Situation 2 : Karine, 16 ans, reçoit tous les jours des regards et des commentaires sur sa poitrine, de la part d'autres élèves et même des adultes : « si tu ne veux pas qu'on te regarde, t'as qu'à t'habiller autrement ! ». Suite à ces commentaires, Karine est très mal à l'aise et elle essaye de cacher sa poitrine.

Cette remarque est-elle anodine ?

Situation 3 : Une conseillère entend Mario dire à Betim à propos d'une élève noire : « tu as vu la nouvelle élève ? Quelle tigresse cette fille ! ». Dans un autre cas, le terme de « gazelle » est utilisé.

Quel est le sous-entendu de cette remarque, et quels en sont les effets ?

Situation 4 : En sortant de classe, un enseignant de 10^e dit à son élève Elodie : « j'aimerais bien que ma femme se maquille les lèvres de la même façon que toi ! ».

Une telle remarque est-elle acceptable de la part d'un enseignant ?

Situation 5 : Lors d'un cours de gym au C.O., l'enseignante propose une série d'abdominaux « comme ça cet été, vous serez prêtes pour le bikini ».

Quel est le but d'une activité physique ? La bonne santé, ou le regard des autres ?

Rapports de pouvoir entre garçons et filles

Situation 1 : Lors des ouvertures du local des jeunes, Jérôme, Francesco et Azim, 16 ans, donnent systématiquement une tape sur le bas de la tête des filles qui arrivent dans le groupe pour leur dire bonjour.

Si les garçons du local des jeunes prétendent faire un geste amical, en réalité, et ils le reconnaîtront peut-être par eux-mêmes, il s'agit d'un geste d'intimidation visant à rappeler un rapport de pouvoir. Analyser les interactions entre jeunes au prisme du genre revient à déceler les formes subtiles de rappel à l'ordre quant à la « bonne place » des filles dans des interactions qui peuvent a priori paraître anodines.

Expliquer et excuser ces comportements par « c'est comme ça que font les jeunes » c'est entériner des rapports inégaux que les jeunes reconnaîtront par eux-mêmes pour autant qu'ils soient accompagnés dans la réflexion.

Ces rapports de pouvoir – parfois à connotation sexuelle – peuvent prendre des formes beaucoup plus claires et agressives, par le geste, le regard, la parole, ou même l'injure.

Situation 2 : Dans la rue, un groupe de garçons sifflent une jeune femme qui passe devant eux. La jeune femme ne répondant pas, ils lui hurlent : « Eh, mademoiselle ! T'es bonne ! Réponds ! ». La jeune femme ne se retourne pas et continue sa route. Le groupe lui hurle alors : « T'es moche. Sale pute ! »

Qu'est-ce qui est implicitement indiqué à la jeune femme à travers ce type d'agression verbale, quant à sa légitimité à occuper l'espace public ?

Situation 3 : Un travailleur social hors murs (TSHM), discute avec deux garçons, Julien et Karim. Karim dit : « Vous avez vu comme elle est bonne Sophie ? ». Et Julien : « Grave, j'ai décidé de me la faire ! ». Le travailleur social se tait, un peu mal à l'aise.

Qu'est-ce que le fait de tenir ces propos suggère quant à la perception de Julien et Karim de l'entre-soi masculin ? L'attitude silencieuse du TSHM suffit-elle pour signifier aux garçons qu'il n'adhère pas à leurs propos ? Et que ces propos sont déplacés ?

Situation 4 : À la pause au préau dans un établissement de P.O., une enseignante entend un élève faire des commentaires à voix haute en référence à une camarade de classe qui n'avait pas répondu à ses avances : « cette salope traîne avec tout le monde ! ».

Ces commentaires peuvent-ils être ignorés par un-e enseignant-e sous prétexte qu'ils sont « typiques du langage des jeunes » ? Comment l'enseignante pourrait-elle réagir dans cette situation ?

Stéréotypes sur la virilité

Situation 1 : Lors de l'entraînement de foot, les joueurs doivent faire 10 tours du terrain. Au 7^e tour, Paul commence à ralentir, fatigué. Silvio, un autre joueur, lui crie : « Allez cours, fais pas ta fillette!!! Bouge-toi!! ». Paul accélère le pas.



Le sexisme ordinaire ne s'exprime pas uniquement par des remarques aux dépens des femmes et des filles, mais aussi envers des hommes dont le comportement est perçu comme non conforme aux normes dominantes de la virilité (être fort, courageux, ambitieux, conquérant, etc.).

Par l'injure « fillette » – ou d'autres encore, comme « femmelette » ou « pédé » très fréquemment adressées aux garçons – on sous-entend que la fatigue du garçon injurié serait l'ex-

pression d'une faiblesse physique 'typiquement' féminine, et de ce fait dévalorisée. La passivité, la gentillesse, la timidité, le dévouement envers les autres sont d'autres caractéristiques supposément féminines et donc dépréciées socialement. Comme le montrent certains exemples de la partie *sexualisation des corps des filles*, l'apparence des filles, mais aussi des garçons, est fortement marquée par des normes de genre qui sont diffusées par une variété de modèles médiatiques. Pour les filles, ces normes portent par exemple sur la minceur et sur la taille de poitrine ; pour les garçons, sur la taille et la musculature. Les discriminations découlant du genre se confondent ainsi avec d'autres formes de discriminations, telles que celles vis-à-vis des personnes dont la corpulence ne correspond pas aux normes dominantes actuelles de la beauté (« grossophobie »).

Situation 2 : Au C.O., Patrick, 14 ans, obèse, subit régulièrement des moqueries voire des insultes de la part de ses camarades. Un jeudi, en sortant de la classe, ceux-ci l'attrapent et le jettent dans un buisson en le traitant de « gros porc ».

Sur quels types de représentations faudrait-il travailler pour intervenir dans cette situation ?

Expression de genre

Situation 1 : Julia est très sportive, elle adore jouer au foot et au rugby. Ses camarades la traitent de « gouine » et de « garçon manqué ».

Comme mentionné plus haut, les représentations dominantes de la masculinité et de la féminité conduisent à ce que certaines attitudes considérées comme « non conformes » soient dévalorisées. Un stratagème fréquent dans cette dévalorisation consiste à associer le comportement jugé inacceptable – du point de vue du genre – à une orientation sexuelle supposée, à laquelle on associe également des caractéristiques figées – et dévalorisées.

On est ainsi face à des stéréotypes imbriqués : un homme homosexuel a « forcément » une gestuelle délicate – et un homme qui a une gestuelle délicate est « forcément » homosexuel. Une femme homosexuelle est « forcément » « masculine » – et une femme « masculine » est « forcément » lesbienne. Ces stéréotypes se retrouvent dans une variété de figures, telles que le cliché de la « camionneuse » ou du « coiffeur ».

Situation 2 : Pavel, 15 ans, porte des vêtements moulants. Tous les jours, ses camarades, mais aussi des inconnu-e-s dans la rue, disent de lui qu'il est une « fiotte », un « barjo » ou encore une « poufiasse ».

Quelles images sont véhiculées dans cet exemple ? Comment ces propos sont-ils reçus par la personne visée ?

Stéréotypes hétérosexistes¹² et injures homo- ou biphobes

Situation 1: Fabio ne prend plus la parole en classe et s'isole de ses camarades. Encouragé par son maître de classe, il va voir la conseillère sociale, qui, lors de l'entretien, lui demande s'il a une copine. Fabio répond évasivement. Il ne revient plus en entretien.

Selon la norme communément admise, un garçon a une copine et une fille un copain. Or, les jeunes ne sont pas obligatoirement « en couple » et si elles ou ils le sont, n'ont pas nécessairement une relation hétérosexuelle. La question de la conseillère sociale, reflétant la norme hétérosexuelle, décourage Fabio de parler de ses questionnements sur l'orientation de son attirance.



Un langage inclusif envers les élèves, qui rend explicite la diversité des orientations sexuelles et les dépeint comme *normales*, est une manière de montrer à chacun et chacune que l'école est un espace pour toutes et tous où les préjugés et les discriminations n'ont pas leur place. Un tel message peut représenter un soutien inestimable pour un-e élève en questionnement.

De plus, il est important de mettre en place des espaces de parole où les élèves qui souhaiteraient parler de leurs questionnements et éventuels problèmes quant à leur orientation affective et sexuelle puissent le faire en toute sécurité.

¹² « Hétérosexisme: idéologie qui hiérarchise les sexualités en postulant la supériorité et la promotion de l'hétérosexualité. Elle part du principe qu'il n'y a qu'une orientation sexuelle et affective valable et normale, l'hétérosexualité ». Lexique de la Fédération Genevoise des Associations LGBT, www.federationlgbt-geneve.ch/ressources/lexique/. [Consulté le 15 mai 2017].

Il demeure cependant essentiel de respecter et de faire respecter la sphère privée des élèves, en les protégeant de situations où elles et ils subiraient potentiellement un « outing »¹³.

Situation 2: Chiara, 14 ans, n'a pas de petit copain. Ses camarades ne cessent de le lui rappeler, en lui posant des questions et en se moquant d'elle. Elle-même se sent de plus en plus mal dans cette situation.

Comment évoquer, avec Chiara et ses camarades, la diversité de manières d'être en couple ou non ?

Situation 3: Ruben est homosexuel. Ses camarades de classe le fuient et ne veulent pas s'asseoir à côté de lui : « je ne veux pas devenir une tapette moi aussi ! »

Qu'est-ce que ces remarques suggèrent quant à la représentation de ce qu'est l'homosexualité ? L'homosexualité « s'attrape-t-elle » ? Qu'en est-il de l'hétérosexualité ?

¹³ « Outing : Dévoilement de l'homosexualité d'une personne contre son gré ou sans son accord. Bien qu'il puisse être accidentel ou relever d'une certaine naïveté, l'outing constitue souvent un geste malintentionné puisqu'il expose la personne à l'ostracisme et à la discrimination. » Line Chamberland et al., *Gais et lesbiennes en milieu de travail. Rapport synthèse de recherche*, Québec, Collège de Maisonneuve et Institut de recherches et d'études féministes *Université du Québec à Montréal*, 2007, p. 31.

Ignorance des spécificités trans*, queer ou intersexe

Situation 1 : Répondant jusqu'alors à un prénom féminin, Yannick, après avoir demandé à utiliser les toilettes des hommes et qu'on lui parle en utilisant son prénom choisi, est la cible d'injures de la part des autres élèves. L'enseignant lui ordonne de ne pas aller ennuyer les garçons et d'aller dans les « bonnes » toilettes.

Qu'il s'agisse de personnes trans*¹⁴, queer¹⁵ ou intersexe¹⁶, ils, elles, ou iels¹⁷ font souvent face à l'incompréhension des autres jeunes, des enseignant-e-s, animateur-trice-s, voire même des directions d'établissement. Pour des jeunes qui ne se reconnaissent pas dans le genre qui leur a été assigné à la naissance, ou qui ne s'identifient pas en tant que femme ou homme, la contrainte d'utiliser des toilettes, des douches, ou d'autres installations qui ne leur correspondent pas, constitue une atteinte fondamentale à leur liberté et à leur identité.

Le DIP a une directive sur ces questions qui consiste à respecter le choix de l'élève d'utiliser un prénom d'usage différent du prénom officiel. Pour les toilettes et les vestiaires: la solution est abordée au cas par cas en accord avec l'élève trans. Il est possible de suivre des cours de sport adapté. Ces dispositions font parties d'une pratique inclusive. Cette directive doit être appliquée par les professionnel-le-s en contact direct avec les élèves (cf. référence DGESII en p. 61).

¹⁴ « L'expression personnes trans [...] englobe un large éventail d'identités revendiquées par, ou attribuées à des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas, ou du moins pas exclusivement, au sexe qu'on leur a assigné à la naissance. » Billy Hébert, Line Chamberland, Mickael Chacha Enriquez, « Les aîné-e-s trans : une population émergente ayant des besoins spécifiques en soins de santé, en services sociaux et en soins liés au vieillissement », Frontières, 25 (1), 2012, p.59.

¹⁵ Terme qui s'applique aux personnes dont le genre ne s'inscrit pas dans le système binaire Homme/Femme.

¹⁶ Personne dont les organes génitaux ne peuvent pas être désignés de façon catégorique comme mâle/femelle.

¹⁷ Dans la langue française, il existe un pronom de la troisième personne du singulier permettant de désigner toute personne sans se référer au genre masculin ou féminin: « iel » (pluriel « iels »), contraction des pronoms « il » et « elle ». On s'éloigne ainsi d'une binarité dans laquelle ne se reconnaissent pas forcément les personnes.

Situation 2 : Un enseignant divise la classe en « filles » d'un côté et en « garçons » de l'autre. Une des élèves est visiblement très mal à l'aise devant l'exercice et a de la peine à choisir son côté. L'enseignant lui dit : « alors, tu ne sais pas si tu es un homme ou une femme ? ».

Comment cette remarque peut-elle être vécue par cette élève ? Quelle est la plus-value, dans un exercice scolaire, une activité physique ou toute autre situation pédagogique, d'opérer cette division de la classe en 'filles/garçons' ?

Situation 3 : Une jeune personne souhaite qu'on l'appelle d'un nouveau prénom qui ne correspond donc pas au prénom officiel (féminin). Ce nouveau prénom exprime son identité, ce qu'il ressent très profondément. Les autres élèves ne l'écoutent pas et continuent d'employer son ancien prénom, ce que fait également son enseignante qui pense à une provocation de la part de l'élève.

A qui appartient un prénom à votre avis : aux parents, à l'administration ou à l'élève que cela concerne ?¹⁸

¹⁸ Le libre choix du prénom d'usage d'une personne mineure est garanti par la Constitution suisse, art. 11 et 13. Voir également www.tgns.ch/fr/information-2/droit/#litterature. [Consulté le 8 août 2018].

COMMENT (RÉ) AGIR ?

(Ré) agir : « à chaud » et « à froid »¹⁹

Lorsque les enseignant-e-s, les intervenants sociaux ou les intervenantes sociales sont confronté-e-s à des insultes et/ou à des discriminations, il est important qu'ils et elles dissocient ce qui doit être fait sur le moment, à chaud, de ce qui peut être fait à froid, de façon préventive, ou lors d'une étape ultérieure, avec des intervenant-e-s spécialisé-e-s.

Réaction immédiate ou « à chaud » : faire cesser immédiatement la violence, rappeler à la personne auteure de propos ou d'actes sexistes qu'une telle attitude est inacceptable et ajouter que le sujet sera repris plus tard.

Aller vers la cible : l'écouter et lui assurer le soutien de l'institution.

Travail préventif et de suivi ou réaction « à froid » : effectuer un travail préventif en amont, en établissant clairement ce qui constitue un comportement acceptable ou non ; et effectuer un travail de suivi après l'événement, afin de permettre un discours réfléchi et articulé à propos de ces paroles et actes.

La Dre Caroline Dayer²⁰ insiste sur la complémentarité de ces trois moments-clé de l'intervention (travail de prévention, réaction immédiate et travail de suivi) :

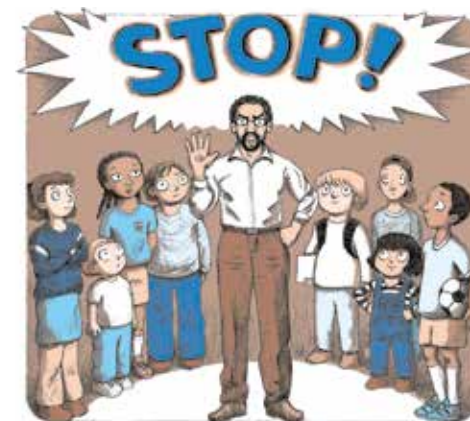
- a) En effet, le **travail préventif** permet de poser le cadre, et donnera plus de sens à la réaction qui consiste à dire « Stop » à un comportement ou à des paroles injurieuses et discriminatoires.

- b) L'**articulation du mot « Stop »** est elle aussi essentielle : elle permet de faire cesser immédiatement la violence et de mettre fin au silence, ainsi qu'à la complicité des protagonistes. Selon Dayer, ce court vocable, « Stop », fournit tant aux « cibles directes », qu'aux « auteur-e-s » et aux « témoins », un message très clair²¹.

- c) Enfin, le **travail de suivi** vise à éviter que l'utilisation du mot « Stop » serve uniquement à condamner le comportement, sans explication. En faisant suivre l'événement d'un travail en commun, on renforce le travail de prévention, en donnant sens à l'événement et en permettant aux jeunes d'en saisir les enjeux.

Des pistes très concrètes permettent de travailler sur ces situations comme par exemple la méthode de la « préoccupation partagée »²². Cette approche prend en compte la dimension généralement groupale des insultes et des discriminations. Elle préconise la protection des personnes cibles et la recherche d'une issue favorable, avec les auteur-e-s. Dans cette troisième phase, à froid, il peut s'avérer nécessaire d'être accompagné-e par des intervenant-e-s spécialisé-e-s, suivant le contexte et le degré de violence.

Il existe aussi des formations continues qui permettent de mieux comprendre ce type de violences et comment y faire face (cf. les outils pédagogiques et ateliers proposés aux professionnel-le-s dans la deuxième partie de cette brochure)²³.



¹⁹ Monique Eckmann et al., *L'incident raciste au quotidien. Représentations, dilemmes et interventions des travailleurs sociaux et des enseignants*, Genève, IES édition, 2009, pp. 43-44.

²⁰ Caroline Dayer, *Le pouvoir de l'injure : Guide de prévention des violences et des discriminations*, Editions de l'Aube, 2017.

²¹ Caroline Dayer, Op. Cit., p. 82.

²² A. Pikas, New developments of the Shared Concern method, *School Psychology International*, 23 (3), pp. 307-312, 2002.

²³ Chapitre 5 de la présente brochure, Ressources, p. 52.

Enfin, certain-e-s enseignant-e-s et intervenant-e-s hésitent à agir, se demandant si cela relève de leur compétence, mettant en avant leur perception d'un manque de légitimité voire leur sentiment d'impuissance devant la banalisation ou la valorisation du sexisme. L'art. 41 de la Constitution genevoise, renforcée par des chartes ou règlements internes²⁴, leur donne cependant toute latitude pour agir.

Ne pas répondre au sexisme par le racisme

Dans tous les cas de figure, les professionnel-le-s doivent absolument éviter de répondre à des comportements sexistes par une attitude raciste ou généralisatrice se basant sur l'origine des auteur-e-s des propos ou attitudes sexistes : « dans votre pays/culture/religion on traite peut-être les femmes comme ça, mais ici ce n'est pas le cas ».

Répondre au sexisme par une forme de racisme n'aura aucun effet pédagogique, voire aura pour conséquence de repousser l'auteur-e des actes sexistes dans un rôle de victime, et décrédibilisera l'adulte qui, en dénonçant le sexisme, aura utilisé un vocabulaire ou des propos à connotation raciste.

La réponse appropriée devrait se baser sur, ou faire référence à, un élément objectif, si possible connu et approuvé par l'élève, comme une charte ou un règlement de classe interdisant toute discrimination ou injure basée sur le sexe, l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la situation de handicap ou toute autre caractéristique.

Ainsi, au lieu de répondre au sexisme par des propos racistes, on réaffirme des valeurs communes incluant le principe d'interdiction de toute discrimination, quelle qu'elle soit.

²⁴ Règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (REgal) du 13 septembre 2017 et Charte de la diversité, signée par le Conseil d'Etat le 28 février 2018.

CHAPITRE 2

Les violences sexuelles, c'est quoi ?

INTRODUCTION

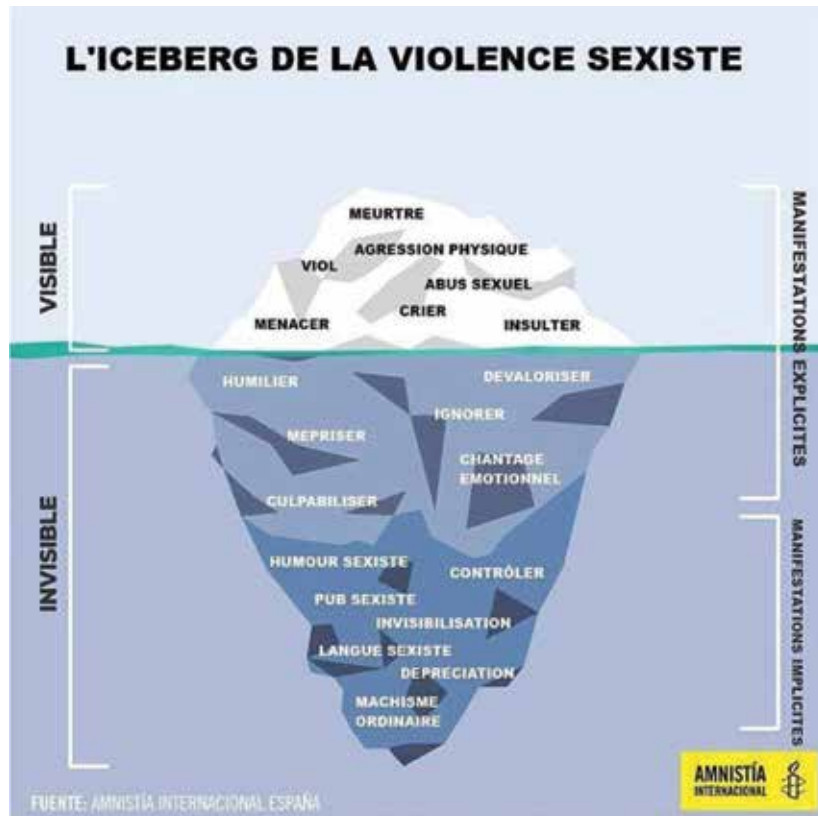
De l'invisible au plus visible : les violences sexistes créent un terreau fertile pour les violences sexuelles.

Dans le premier chapitre, nous avons vu que le sexisme est une forme de violence souvent banalisée et cachée qui s'adresse en premier lieu aux femmes, ainsi qu'aux autres personnes qui ne s'identifient pas aux catégories binaires « homme/femme » construites par la société, ou dont l'attitude ne correspond pas aux normes dominantes de la masculinité ou de la féminité. Dans ce deuxième chapitre, nous allons aborder différentes formes de violences sexuelles.

Entre la blague sexiste et les violences sexuelles telles que le viol, en passant par les injures, le chantage émotionnel ou encore le harcèlement sexuel, il existe un continuum : si le degré de violence diffère, la nature même de cette violence reste la même. Les conséquences ne sont pas identiques, mais il ne faut pas banaliser ou minimiser les violences sexistes, celles qui paraissent les plus anodines. Ces formes de violences presque invisibles créent en effet un terrain favorable aux violences sexuelles.

Toutes les personnes peuvent subir des violences sexuelles. Cependant, ce type de violences touche majoritairement les femmes et les filles, ainsi que les personnes LGBTIQ²⁵.

²⁵ LGBTIQ est l'acronyme de lesbiennes, Gays, Bi, Trans*, Intersexes, Queer ou Questioning.



LES FORMES DE VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexistes et sexuelles peuvent prendre, dans le cadre scolaire, éducatif et de l'animation, des formes très diverses: propos sexistes, invitations insistantes, harcèlement, chantage, menaces, utilisation de la force physique ou encore viol. Elles visent à renforcer le contrôle social et «rappeler à l'ordre» toute personne sortant des normes socialement construites.

Les micro-violences

Les micro-violences, comme le nom l'indique, sont des violences apparemment imperceptibles mais redoutables. Ce type de violence est multiforme, répétitif et d'apparence presque banale; mais en réalité les micro-violences peuvent avoir des conséquences destructrices sur les personnes qui les subissent. Le sexisme ordinaire, qui est fait de la répétition de petites allusions, de blagues, de commentaires ou de regards déplacés et insistants, en fait partie.

Les violences sexistes

Les violences sexistes sont constituées d'actes, de comportements et de propos, individuels ou collectifs, qui visent à rappeler, à contrôler et à faire respecter l'ordre binaire masculin/féminin et les rôles et activités assigné-e-s à chacune des catégories. Les femmes sont davantage exposées à ces formes de violences que les hommes.

Les injures²⁶

« salope », « putain », « fils de pute », « enclé », ou encore « sale pédé » : ces injures sont parmi les plus utilisées, que ce soit dans les préaux, les lieux de loisir, ou sur les réseaux sociaux. L'injure peut être dévastatrice à plusieurs titres : elle peut être prononcée avec l'intention de nuire à

²⁶ Dayer, Caroline, Le pouvoir de l'injure. Guide de prévention des violences et des discriminations, Editions de l'Aube, 2017.

l'autre, en niant son identité de sujet. Mais l'injure peut également être proférée sans intention destructrice: banalisée, faisant partie du langage courant des jeunes et des moins jeunes, elle n'en est pas moins néfaste pour autant, puisqu'elle constitue une mise en garde implicite contre toute transgression des normes dominantes de genre.

Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel réunit tous les comportements importuns, donc non souhaités, comme des paroles, actes ou gestes, de caractère sexuel ou fondés sur l'appartenance sexuelle. Au niveau de la loi, seul le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est défini, à l'article 4 de la Loi sur l'égalité. Les conséquences de ce type de violence sont souvent très importantes: peur, anxiété, perte de confiance en soi, difficulté de concentration à l'école, absentéisme, rupture scolaire etc. Dans le code pénal, les articles 193 et 198 sont notamment applicables aux situations de harcèlement sexuel²⁷.

Le cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est une forme de harcèlement qui s'exerce via les médias numériques (Snapchat, Yoddle, Instagram, Facebook, Youtube, WhatsApp, etc.), dans le but d'humilier ou d'intimider quelqu'un de façon publique.

Apparu avec l'explosion des réseaux sociaux, le cyberharcèlement vise à blesser, menacer, humilier et harceler une personne, souvent sous couvert d'anonymat. Dans ce type de violence, il y a fréquemment plusieurs auteur-e-s impliqué-e-s, et les moyens utilisés sont par exemple la diffusion et le partage de photos ou vidéos humiliantes, vexantes, falsifiées, voire pornographiques, mais aussi le fait de lancer des fausses rumeurs. Le cyberharcèlement est en outre caractérisé par la rapidité de diffusion d'une information, l'étendue potentiellement illimitée du public témoin, l'absence de limites temporelles et spatiales du harcèlement, et le fait qu'il échappe plus facilement au contrôle.

²⁷ Chapitre 4 de la présente brochure. Ce que dit la loi, p. 47.

Les contraintes sexuelles et le viol

Ces formes de violences sexuelles sont inscrites dans le Code pénal suisse (CP) aux articles 189 et 190. Elles sont définies comme une contrainte à subir un acte d'ordre sexuel accompli sur une personne en usant de la menace, de la violence, de pressions psychologiques ou en la mettant hors d'état de résister. Selon la loi, seule la pénétration péno-vaginale constitue un viol au sens de l'article 190 CP²⁸. Tout autre acte – y compris toute violence sexuelle commise à l'encontre d'une personne de sexe masculin – tombe sous le coup de la contrainte sexuelle (article 189 CP). Les contraintes réunissent tous les autres actes d'ordre sexuel, avec pénétration ou tentative de pénétration (sodomie ou fellation forcée), ainsi que les violences telles que les attouchements, les baisers imposés, la masturbation forcée, etc.

L'extension de la définition légale du viol a récemment été proposée par le Conseil fédéral²⁹, et fera prochainement l'objet de discussions au niveau des chambres fédérales.

Chaque fois qu'une personne cherche à imposer à autrui un geste ou un comportement à connotation sexuelle, il y a violence sexuelle.

Le point fondamental qui relie toutes ces violences est l'**absence de consentement**.

Le **consentement n'est pas analogue au fait de ne pas dire non ou de céder**, mais consiste en un **assentiment clair, affirmé et éclairé**.

Une personne qui est **privée de sa capacité de discernement (âge, état d'ivresse ou causes analogues) ne peut donner son consentement éclairé**.

Le fait d'avoir donné son consentement une fois, ou pour une chose, **ne signifie pas pour autant qu'il est acquis pour toujours, ou pour tout acte**.

Il est de la **responsabilité de chacun-e de vérifier à tout moment le consentement clair, affirmé et éclairé des différentes parties en présence**.

²⁸ «[...] aura contraint une personne de sexe féminin à subir l'acte sexuel [...]», Art. 190 CP.

²⁹ 18.043. Message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié du 25 avril 2018.

LA CULTURE DU VIOL

Dans la culture du viol:

Le non-consentement est systématiquement mis en doute.

Le viol est banalisé et non reconnu comme tel: « *ce n'est pas vraiment un viol* ».

Les agressions homophobes et trans*phobes sont banalisées: « *c'est un pédé!* »

Les victimes sont rendues responsables de ce qui leur arrive: « *elle l'a un peu cherché* ».

Les hommes sont présentés comme les victimes de leurs pulsions, ou de femmes séductrices: « *elle l'a provoqué* ».

La pornographie ordinaire perpétue l'image de femmes sexuellement passives et d'hommes sexuellement actifs, glorifiant ainsi la dominance sexuelle de ces derniers. Certaines formes de pornographie associent en outre les violences sexuelles à du plaisir.

Le terme de « culture du viol » désigne la façon dont le viol est perçu par l'imaginaire collectif. La société est traversée de représentations, de pratiques et de discours qui excusent, banalisent, érotisent voire encouragent le viol. La culture du viol est reflétée dans et diffusée à travers le cinéma, la littérature, les médias, la publicité, l'éducation, etc. Le viol y est souvent représenté comme un acte trivial dont les conséquences pour les victimes sont ignorées. Le viol n'est pas considéré comme une atteinte à l'intégrité personnelle, comme une agression ou comme un crime. L'agresseur est perçu comme étant lui-même victime d'une pulsion ou d'une provocation à laquelle il n'aurait pas su résister, ou d'une situation dans laquelle le non-consentement de la victime n'aurait pas été clair ou suffisamment explicite et compréhensible; la victime devient alors responsable de son agression. Dans cette culture, on conseille aux

filles et aux femmes de « ne pas se faire violer », plutôt qu'apprendre aux garçons et aux hommes à comprendre et respecter le non-consentement de l'autre.

C'est pour ces raisons que les victimes ont tant de peine à se faire entendre. Parfois, les personnes agressées ne vont pas interpréter ce qui leur est arrivé comme une violence sexuelle. Mais même lorsqu'elles identifient l'agression sexuelle, la culture du viol pourra les amener à avoir honte de ce qu'elles ont subi, à culpabiliser, et elles préféreront se taire plutôt que de vivre la double violence d'être victimes et de ne pas être reconnues comme telles.

Idées reçues et fausses croyances

Apprendre aux jeunes ce qu'est le consentement et à remettre en question certaines idées reçues, est un premier pas vers le démantèlement de la culture du viol.

La culture du viol se base sur une quantité de représentations genrées du comportement – notamment sexuel – qui faussent la réalité du viol et contribuent à perpétuer les mythes et croyances à ce propos. Une enquête récente de la HETS de Fribourg³⁰ a par exemple montré que l'idée selon laquelle les filles seraient responsables de leur sexualité et des conséquences qui en découlent est très répandue parmi les jeunes Suisses; les filles se sentent en outre fréquemment redevables sexuellement (de quelqu'un qui leur a payé un verre, qui les a invitées au cinéma, etc.).

Le tableau suivant donne des exemples de certaines idées reçues à propos de la sexualité et du viol. Il s'inspire en large partie de la brochure « *La violence est inacceptable. Violences sexuelles contre les femmes, que faire?* »³¹.

³⁰ Annamaria Colombo et al., *Sexe, relations...et toi? Sexualité et transactions sexuelles impliquant des jeunes en Suisse*, Septembre 2017.

³¹ Viol-Secours, Centre LAVI, BPEV, *Violences sexuelles contre les femmes que faire? La violence est inacceptable*, Brochure, 2017, en ligne, www.ge.ch etc. [Consulté le 12 décembre 2017].

Idées reçues	Réalité
Mettre une minijupe ou un string, c'est pousser au viol.	Le viol existait bien avant la minijupe ! Dire que les filles et les femmes provoquent le viol par leur habillement ou leur attitude vise à renverser la culpabilité des hommes sur les femmes.
Si une fille ou une femme sort seule le soir, c'est de sa faute si elle est violée.	Cette affirmation tend en fait à réduire l'espace de liberté des femmes et à les contraindre à s'autocensurer en adaptant tous leurs gestes et comportements aux réactions possibles des hommes. Faute de quoi elles seront jugées coupables.
Les femmes aiment se faire désirer. Quand elles disent « non » il faut insister, car en réalité, elles ont envie.	Cette idée reçue puise ses racines dans la notion fort ancienne – mais néanmoins persistante – que les femmes ont comme mission première de protéger leur vertu, et qu'il est du devoir des hommes de les faire céder. Cette idée de la « séduction » est souvent justifiée par des références aux comportements animaux, un mécanisme fréquent de la naturalisation des comportements sociaux ³² .
Les femmes ont de la peine à se décider, il faut les y aider.	Une telle affirmation suggère que les femmes ne sont pas capables de former leur opinion et de la donner sans appui externe, une notion qui renvoie au statut soi-disant inférieur des femmes et leur caractère supposément peu rationnel.
Elle a flirté avec lui. Elle l'a provoqué. Elle l'a bien cherché.	Comme les garçons et les hommes, les filles et les femmes flirtent, séduisent, cherchent à plaire. Mais le flirt et la séduction ne signifient pas pour autant qu'on souhaite aller plus loin.

³² Voir l'axe théorique 1 du genre, Chapitre 1, p.15.

Les femmes aiment être contraintes. Certaines femmes fantasment même de se faire violer.	Aucune personne, femme ou homme, n'aime subir des actes auxquels elle ou il n'a pas consenti pleinement. Si la question du 'fantasme du viol' peut faire débat, il reste qu'un fantasme n'équivaut en rien à un désir de réalisation réel. L'idée selon laquelle la masculinité devrait être définie par l'emploi de la force relève de normes sociales qui doivent être questionnées et remises en cause.
Seul un « type » de fille ou de femme est agressé sexuellement, cela n'arrive pas à toutes les filles et toutes les femmes.	Toute fille et femme peut être une cible de violence sexuelle, qu'elle soit suisse ou étrangère, jeune ou âgée, quels que soient son caractère, son habillement, son train de vie, son niveau social ou culturel.
Les femmes qui aiment les femmes ne les aiment que parce qu'elles n'ont jamais eu de relation avec un « vrai homme ».	Les violences sexuelles à caractère homophobe, biphobe ou trans*phobe consistent à nier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre par l'exercice de violences, ou à humilier une personne par l'intermédiaire de ces violences. L'idée selon laquelle on pourrait « corriger » l'orientation ou l'identité de quelqu'un est extrêmement dangereuse et la source de nombreuses atrocités.
L'agresseur est un inconnu et vient d'un « certain milieu ».	Selon les statistiques de l'Observatoire national des violences faites aux femmes (2016), le viol ou la tentative de viol est commis par un agresseur connu dans 91 % des cas (dans 59 % des cas, par un agresseur qui vit avec la victime) ³³ .

³³ Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n°12, novembre 2017, p.11.

LES CHIFFRES

L'ampleur de ce phénomène ne saurait se comprendre si l'on ne considère pas les violences sexuelles comme un phénomène, inscrit dans une réalité sociale, qui se reproduit jour après jour, et tend à être avalisé et renforcé.



Les violences sexuelles, nous l'avons vu, sont encore largement invisibilisées et passées sous silence, car vécues comme honteuses et dégradantes: très rares sont les victimes qui dénoncent leur agresseur. Pour cette raison, il est difficile de disposer de statistiques exhaustives sur le sujet et les chiffres qui sont à notre disposition sont très probablement bien en dessous de la réalité. De plus, il n'existe actuellement que peu de recherches quantitatives en Suisse.

Lors d'une enquête représentative menée en 1997³⁴, une femme suisse sur cinq entre 20 et 60 ans indiquait avoir subi de la violence physique ou sexuelle par son partenaire ou son conjoint au cours de sa vie.

L'étude Optimus³⁵ réalisée en 2012 sur les violences envers les enfants et les jeunes en Suisse a révélé que 22 % des filles et 8 % des garçons avaient déjà été victimes au moins une fois dans leur vie d'une agression sexuelle avec contact physique. Il est également ressorti de cette enquête

³⁴ Lucienne Gillioz, Jacqueline De Puy, Véronique Ducret, Domination et violence envers la femme dans le couple, Lausanne, Payot, 1997.

³⁵ Optimus Study. Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse. Formes, ampleur et circonstances du phénomène, 2012.

que les agressions entre jeunes par le biais des médias électroniques sont un phénomène très répandu: 9,5 % des garçons et 28 % des filles ont informé avoir déjà été importuné-e-s sexuellement de cette manière.

Selon une recherche³⁶ publiée en 2017, les filles non exclusivement hétérosexuelles ont environ 2 fois plus de risque d'être victimes de violences sexuelles que les filles exclusivement hétérosexuelles alors que les garçons non exclusivement hétérosexuels ont une probabilité 15 fois plus élevée d'en être victimes que les autres garçons.

Le Pr. Nicolas Queloz³⁷, reconnaît qu'en Suisse « le report de la violence sexuelle à la police reste rare ». Selon cet auteur, les sondages de victimisation ont démontré que le taux de dénonciation par des femmes victimes de violences sexuelles (tous types confondus) variait entre 9,5 % (enquête suisse de 1998-2000) et 6,1 % selon les résultats suisses du sondage international de 2004.

Queloz rappelle que les infractions contre l'intégrité sexuelle représentent 4,6 % de l'ensemble des infractions au Code pénal entre 2000 et 2009, les viols constituant 10 % de ce 4,6 %. Il est important de noter que le nombre absolu de cas dénoncés à la police est en augmentation depuis les dernières décennies.

³⁶ IUMSP - CEESAN. Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans les cantons de Vaud et Zurich. Les jeunes non-exclusivement hétérosexuel-le-s: populations davantage exposées? Lausanne. Raisons de santé (279), 2017.

³⁷ Nicolas Queloz, « Le viol d'une personne de sexe féminin (art. 190 CPS) comme lex specialis de la contrainte sexuelle (art. 189 CPS). Une diversité culturelle » appelée à disparaître? », in Queloz N., Niggli M., Riedo C. (Eds.), « Droit pénal et diversités culturelles, Mélanges en l'honneur de José Hurtado Pozo », Schulthess, Genève/Zurich, 2012.

CHAPITRE 3

Les conséquences des violences sexuelles

« La violence sexuelle est un problème de santé publique courant et grave qui affecte des millions de personnes chaque année dans le monde [...]. L'inégalité des sexes est au cœur de la violence sexuelle dirigée contre les femmes ». Organisation Mondiale de la Santé (OMS)³⁸.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES ?

Il n'y a pas de profil type, toute personne peut être concernée par la violence sexuelle. Toutefois, toute personne perçue comme vulnérable est à risque accru d'en être la cible. Ainsi, la majorité des personnes minorisées sont concernées par les violences sexistes et sexuelles, que ce soit en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité ou expression de genre : insultes relatives au genre, intimidations, caresses forcées, relations sexuelles contraintes, etc. On relève que les femmes et les filles sont plus fréquemment victimes de telles violences que les garçons. Pour les jeunes homosexuel-le-s, en questionnement ou prétendument homosexuel-le-s, commentaires et insultes homo- ou trans*phobes, intimidations, agressions physiques sont des expériences fréquemment vécues³⁹, parfois dès l'enfance. Ces violences peuvent être encore amplifiées lorsque l'individu subit d'autres discriminations en raison de son origine, sa religion, son statut social, sa situation économique ou situation de handicap.

³⁸ OMS, Rapport sur la violence et la santé, 2002.

³⁹ Michael Hausermann, L'impact de l'hétérosexisme et de l'homophobie sur la santé et la qualité de vie des jeunes gays, lesbiennes, et bisexuel-le-s en Suisse, Dialogai, Genève, 2013.

QUEL EST L'IMPACT SUR LA SANTÉ DES VICTIMES ?

Atteintes à la santé physique, psychique, sociale et au bien-être émotionnel

D'un point de vue individuel, à court, moyen ou long terme, les effets des violences sexuelles sur la santé sont considérables. Les répercussions peuvent se faire sur les sujets de façon aiguë et immédiate, ou parfois sur une longue durée et de façon chronique. Par ailleurs, les répercussions sur la santé peuvent persister longtemps après le moment où la violence a eu lieu.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) distingue les conséquences des violences sexuelles sur 4 niveaux : physique, mental, sexuel et comportemental.

- Répercussions sur la santé génésique⁴⁰: traumatismes gynécologiques, fistules traumatiques, grossesses non désirées, troubles sexuels, infections sexuellement transmissibles.
- Répercussions sur le comportement: conduites à risque, conduites addictives, violences sexuelles subies ou infligées.
- Répercussions létales: suicide, complication obstétricale ou infectieuse, VIH-sida, meurtre, infanticide.
- Répercussions sur la santé mentale: dépression, syndrome de stress post-traumatique, angoisses, troubles du sommeil, panique, comportement suicidaire, perte de confiance et isolement, sentiment d'être incompris-e, sentiment de honte, de culpabilité, sentiment d'impuissance et de perte de contrôle sur sa vie.

Une agression sexuelle peut provoquer chez l'individu qui la subit un état de stress extrême et de traumatisme. Sous l'effet du choc, la victime peut avoir du mal à admettre ce qui s'est passé, voire le nier entièrement.

Le sentiment de violation de l'intégrité physique et psychique ainsi qu'un état de confusion, de perte de repères et de « déconnexion » avec la réalité sont des réactions fréquentes.

⁴⁰ Liée à la sexualité et à la reproduction.

Si ces réactions de survie à une situation insensée sont des plus normales, elles sont souvent mal comprises par l'entourage et suscitent des réactions de doute ou de rejet particulièrement délétères pour la victime.

Les victimes de violences sexuelles présentent des symptômes parfois des années après l'événement. Insomnies, perte de confiance en soi, troubles de la concentration, angoisses, oubli, anxiété, dépression, syndrome de stress post-traumatique sont des symptômes récurrents. A cela s'ajoutent des manifestations somatiques caractéristiques de l'angoisse et de l'anxiété : migraines, maux de ventre, de dos, sensation d'oppression, syndrome d'hyperventilation, attaques de panique, etc.

Enfin, lorsque la violence directe ou indirecte persiste, elle contraint les personnes victimes à faire preuve d'une hypervigilance perpétuelle et épuisante pour détecter, désamorcer ou éviter la violence. Se développent alors une acuité et une attention à l'autre extrêmes, afin de déjouer la violence possible, au détriment de l'attention à soi, à ses sentiments et à ses propres besoins.

Adultes, les individus sont à plus grand risque de développer des conduites addictives ou des troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie, etc.). Les effets sur la santé peuvent en outre engendrer des conséquences sociales – perte d'emploi, isolement – et créer de la précarité⁴¹.

Conséquences sur la collectivité

Lorsqu'il est question de violence sexuelle, il est question de parcours individuels, mais on ne saurait occulter son impact sur la collectivité : la famille, les proches, les camarades d'école. En plus de l'atteinte à l'individu dans son développement et son bien-être, la violence sexuelle est aussi un facteur certain de dégradation du climat scolaire. Ainsi, elle constitue dans de nombreux cas une entrave à la réussite scolaire et aux ambitions et projets professionnels des élèves, tant pour l'individu que pour le groupe.

⁴¹ André Ciavaldini, Les agressions sexuelles, données épidémiologiques générales. Paris, INSERM, 2001.

CHAPITRE 4

Ce que dit la loi

Un grand nombre d'atteintes verbales et physiques sont sanctionnées par la loi.

Concernant plus particulièrement les mineur-e-s, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, conclue le 20 novembre 1989 à New York, prévoit à l'article 34 que les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. Cette convention est entrée en vigueur pour la Suisse le 26 mars 1997.

Le droit pénal suisse distingue deux types d'infractions : celles poursuivies d'office et celles poursuivies sur plainte.

LES INFRACTIONS POURSUIVIES D'OFFICE

La Justice poursuit l'infraction dès qu'elle en a connaissance, qu'il y ait dépôt de plainte ou dénonciation ou non.

Les infractions contre l'intégrité sexuelle suivantes sont poursuivies d'office :

- **Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187 CP).**
Fait de commettre sur un enfant de moins de 16 ans, entraîner à commettre, ou mêler un enfant de moins de 16 ans à un acte d'ordre sexuel. L'acte n'est pas punissable si la différence d'âge entre les parties est inférieure ou égale à trois ans.
- **Actes d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes (art. 188 CP).**
Fait de profiter de rapports d'éducation, de confiance ou de travail, ou de liens de dépendance d'une autre nature, pour commettre ou entraîner à commettre un acte d'ordre sexuel sur un mineur âgé de plus de 16 ans.

- **Contrainte sexuelle (art. 189 CP).**
Elle comprend tous les actes analogues à l'acte sexuel, notamment la pénétration anale, ainsi que les autres actes d'ordre sexuel, comme la fellation.
- **Viol, y compris viol conjugal depuis le 1^{er} avril 2004 (art. 190 CP).**
Le Code pénal définit le viol comme une agression contre l'intégrité sexuelle avec pénétration du pénis dans le vagin.
- **Actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance (art. 191 CP).**
- **Actes d'ordre sexuel avec des personnes hospitalisées, détenues ou prévenues (art. 192 CP).**
- **Abus de la détresse (art. 193 CP).**
Fait de profiter de la détresse d'une personne, ou d'un lien de dépendance fondé sur des rapports de travail ou d'un lien de dépendance de toute autre nature pour l'amener à commettre ou à subir un acte d'ordre sexuel.
- **Exploitation de l'activité sexuelle : encouragement à la prostitution et actes d'ordre sexuel avec des mineur-e-s contre rémunération (art. 195 et 196 CP).**
- **Pornographie (art. 197 CP).**
Le Code pénal interdit notamment de rendre accessible à une personne de moins de 16 ans du matériel pornographique, de même que d'en exposer en public ; est également punissable le fait de recruter ou de favoriser la participation d'un mineur à une représentation pornographique.

Le délai de prescription de l'action pénale pour les crimes et délits susmentionnés, et commis après le 1^{er} octobre 2002, varie entre sept et quinze ans en fonction de la peine encourue par l'auteur (art. 97 CP). En cas d'infractions aux articles 187, 188 à 191 et 195, dirigées contre un enfant de moins de 16 ans, la prescription court en tous cas jusqu'au jour où la victime a 25 ans (art. 97 al. 2 CP).

Autres articles pertinents :

- **Extorsion et chantage (art. 156 CP).**
- **Contrainte (art. 181 CP).**

LES INFRACTIONS POURSUIVIES SUR PLAINTÉ

Les infractions contre l'intégrité sexuelle et morale suivantes sont poursuivies sur plainte uniquement :

- **Accès indu à un système informatique (art. 143^{bis} CP).**
- **Détérioration de données (art. 144^{bis} ch. 1 CP).**
- **Diffamation (art. 173 CP).**
- **Calomnie (art. 174 CP).**
- **Injure (art. 177 CP).**
- **Violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues (art. 179^{quater} CP).**
- **Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179^{septies}, CP).**
- **Soustraction de données personnelles (art. 179^{novies} CP).**
- **Menaces (art. 180 CP).**
- **Exhibitionnisme (art. 194 CP).**
- **Contraventions contre l'intégrité sexuelle (art. 198 CP).**
Notamment les attouchements d'ordre sexuel et les paroles grossières, ainsi que les désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel.

En Suisse, les délits relevant du cyberharcèlement ne font pas l'objet d'une norme pénale spécifique. Néanmoins, certains articles du Code pénal permettent de protéger les victimes contre ces actes :

- Accès indu à un système informatique (art. 143^{bis} CP).
- Détérioration de données (art. 144^{bis} al. 1 CP).
- Extorsion et chantage (art. 156 CP).
- Diffamation (art. 173 CP).
- Calomnie (art. 174 CP).
- Injure (art. 177 CP).
- Violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prises de vues (art. 179^{quater} CP).
- Soustraction de données personnelles (art. 179^{novies} CP).
- Menaces (art. 180 CP).



CHAPITRE 5

Ressources

Afin de pouvoir traiter la prévention du sexisme ordinaire et des violences sexuelles auprès des élèves et des jeunes de façon plus approfondie (à froid), mais également auprès des professionnel-le-s, vous trouverez ci-dessous un répertoire d'outils⁴² (ateliers, exposition, mallette pédagogique, etc.) à votre disposition proposés par l'Etat ainsi que par des associations.

LE SERVICE DE SANTÉ DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (SSEJ - DIP)

Les programmes d'éducation sexuelle permettent d'informer et de sensibiliser les élèves à la vie sexuelle et affective. Ils sont dispensés par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (DIP) dans les écoles primaires et secondaires.

Durant ces cours, les formateurs et formatrices consultant-e-s en promotion et éducation à la santé (FCPES), spécifiquement formé-e-s pour intervenir auprès des enfants et des jeunes, abordent des notions telles que l'intimité, l'amour et la sexualité, l'anatomie féminine et masculine, la conception et la grossesse, la prévention des risques liés à la sexualité (grossesse, VIH-Sida, MST), la prévention des abus sexuels ainsi que le respect de soi et des autres et la notion de consentement.

Le/la FCPES garantit une protection de la sphère privée et familiale de chaque élève.

Contact :

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ - DIP)
Rue des Glacis-de-Rive 11
Case postale 3682
1211 Genève 3
Tél. +41 (0)22 546 41 00
Fax +41 (0)22 546 41 99
ssj@etat.ge.ch

LE BUREAU DE LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES (DF - BPEV)

PROGRAMME DE PRÉVENTION : SORTIR ENSEMBLE ET SE RESPECTER⁴³

Ce programme est centré sur les relations amoureuses, préoccupation principale des adolescent-e-s. Il est inspiré de « Safe Dates » qui a fait ses preuves aux Etats-Unis, et a été adapté au contexte socioculturel suisse romand.

Ce programme a pour objectif la prévention précoce des violences intimes. Il encourage les jeunes à des changements d'attitudes et de comportements, en les amenant à activer des compétences positives ou à en acquérir de nouvelles.

Il propose des outils pour aider à bien débiter une relation et résoudre les difficultés qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations.

Thématiques traitées :

- Ce que je souhaite trouver dans une relation
- Préciser les limites à poser dans la relation
- Pourquoi les comportements abusifs
- Comment aider les ami-e-s en difficulté
- Des exemples pour aider les ami-e-s
- Ce qu'on s'imagine sur l'autre
- Les agressions sexuelles
- Partager le pouvoir et communiquer
- Sentiments et réactions

Ce programme est adapté pour les filles et les garçons de 13 à 18 ans, mais il peut être ajusté pour d'autres tranches d'âges. Le nombre de séances peut également être réduit selon la demande.

Contact :

Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (DF - BPEV)

Rue du 31-Décembre 8
1207 Genève
Tél. +41 (0)22 388 74 50
maria-luiza.vasconcelos@etat.ge.ch
egalite@etat.ge.ch
www.ge.ch/egalite

Association Le 2^e Observatoire

Rue de la Tannerie 2bis
Case postale 1608
1227 Carouge
Tél. +41 (0)22 301 37 95
f.marinoni@2e-observatoire.com
info@2e-observatoire.com
www.2e-observatoire.com

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : L'ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ

Réalisé par la Conférence romande des Bureaux de l'égalité, le matériel L'école de l'égalité est composé de quatre brochures s'adressant aux enseignant-e-s des cycles 1, 2 et 3. Ces brochures proposent de nombreuses activités en lien avec le Plan d'études romand (PER) et les disciplines scolaires.

Buts :

- Encourager la prise en compte de l'égalité, tant parmi les élèves que parmi les enseignant-e-s
- Développer des rapports harmonieux entre les sexes
- Sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre pour leur permettre de les identifier et de s'en affranchir
- Elargir les choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons

⁴² Ce répertoire d'outils n'est pas exhaustif. Pour plus d'informations contacter directement les institutions.

⁴³ Jacqueline De Puy, Sherry L. Hamby, Sylvie Monnier, « Sortir ensemble et se respecter. Tout un programme... », Nouvelles Questions Féministes, 32(1), 2013.

Thématiques :

Différentes thématiques (métiers, famille, vivre ensemble, citoyenneté, etc.) sont abordées dans les activités, celles-ci permettant d'intégrer des dimensions spécifiques en lien avec l'égalité entre les sexes dans les contenus traités en classe.

Contact :

Une nouvelle version de L'école de l'égalité est en cours d'élaboration. La nouvelle brochure pour le cycle 1 est déjà disponible, les autres seront finalisées début 2020.

Les écoles en seront les destinataires et le matériel pourra être téléchargé gratuitement sur le site de la Conférence romande des bureaux de l'égalité : www.egalite.ch/ecole-egalite.html

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : MALLETTES BALAYONS LES CLICHÉS !

Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (DF - BPEV) propose :

Une sélection de ressources pédagogiques pour sensibiliser et informer sur l'égalité entre femmes & hommes (livres, DVD et CDroms, BD, supports pédagogiques, etc.).

Des réponses aux demandes des enseignant-e-s souhaitant du matériel clé en main pour aborder les différents thèmes de l'égalité entre filles & garçons.

Thématiques traitées :

- Droit des femmes
- Discriminations
- Violences sexistes
- Clichés sexistes
- Rôles des filles et des garçons dans la société
- Orientation scolaire et professionnelle selon le sexe
- Partage des tâches
- Relations entre les filles et les garçons
- Différences entre les filles et les garçons

Contact :

Toutes ces ressources peuvent être empruntées pour une durée d'un mois

SEM Documentation

Rue des Gazomètres 5
Case postale 241
1211 Genève 8
Tél. +41 (0)22 388 63 07

Liste des ressources constituant les deux mallettes et fiches clés en mains : www.ge.ch/egalite/formation-orientation/materiel-pedagogique/balayons-cliches.asp

Plus d'informations auprès du BPEV

Rue du 31-Décembre 8
1207 Genève
Tél. +41 (0)22 388 74 50
www.ge.ch/egalite
egalite@etat.ge.ch

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : MOSAÏQUE LECTURE

La direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO - DIP) propose :

Une sélection de livres itinérante de classe en classe pour les élèves de l'école primaire sur le thème de la diversité. Des sacs contenant 25 récits captivants mettent en exergue l'égalité et l'altérité. Une manière originale de prévenir le sexisme et d'autres formes de discriminations dès le plus jeune âge. Des récits passionnants qui permettent aux filles de se projeter dans des figures féminines hardies, courageuses, téméraires, passionnées de sciences et de techniques. Et qui offrent aux garçons une grande variété de modèles hors des schémas usuels. Un livret pédagogique propose des activités en lien avec les livres.

La lecture de ces livres permettra aux enseignant-e-s d'aborder le « vivre ensemble » sous l'angle de l'ouverture à la différence sous toutes ses formes : égalité filles-garçons, orientation affective, racisme etc. Collaboration Genève-Vaud. Travail dans les écoles genevoises sous l'égide du groupe GEM (genre-égalité-mixité).

Contact :

Melanie Michellod, coordinatrice pédagogique de l'enseignement primaire (EDU)
melanie.michellod@edu.ge.ch

DES IMAGES POUR L'ÉGALITÉ - CEDEF

Dossier de sensibilisation et d'information au sujet de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et sur les domaines prioritaires de l'égalité entre hommes et femmes.

Dans le cadre du 15^e anniversaire de la ratification par la Suisse de la CEDEF, le BPEV a choisi de mettre en lumière ce traité international en diffusant un dossier pédagogique **Des images pour l'égalité CEDEF**. Conçu en 2007, il a fait l'objet d'une refonte totale en 2012 et d'une **exposition itinérante** du même nom à réserver auprès du bureau. Destiné prioritairement aux élèves des degrés secondaires I et II, ce dossier se base sur les éléments suivants :

- Une méthode de photolangage regroupant une vingtaine de photographies de presse
- Un guide de l'enseignant-e qui explique l'outil et qui présente le contexte et les actions menées sous l'égide de la CEDEF
- Treize fiches pédagogiques contenant des informations variées sur le thème de l'égalité
- Des propositions d'activités pédagogiques sur la base du dossier

Les 13 thèmes de la CEDEF :

- Les États à l'action
- Les clichés sexistes
- La représentation en politique

- La formation et l'orientation professionnelle
- L'égalité professionnelle
- La conciliation des vies professionnelle et privée
- La pauvreté
- Les femmes des zones rurales
- La violence conjugale
- Les mutilations génitales féminines
- La traite des femmes
- La santé sexuelle et reproductive
- Les mariages forcés

Dossier complet (guide de l'enseignant-e, 13 fiches pédagogiques, propositions d'activités pédagogiques et informations sur l'exposition) à télécharger gratuitement sur le site du BPEV : www.ge.ch/egalite/convention-internationale/images-pour-egalite/welcome.asp

Plus d'informations auprès du BPEV
Rue du 31-Décembre 8
1207 Genève
Tél. +41 (0)22 388 74 50
www.ge.ch/bpev/egalite@etat.ge.ch

BIBLIOTHÈQUE FILIGRANE

La bibliothèque Filigrane est une bibliothèque spécialisée sur les questions de genre, les femmes et l'égalité.

Elle est rattachée à l'association F-information, un espace d'accueil et d'orientation pour les femmes et les familles à Genève.

La bibliothèque propose ainsi la plus grande variété de documents de Suisse romande sur les thèmes suivants : image des femmes / rapports sociaux de sexe / sexisme / migration / politique / études genre / émancipation / travail / famille / violences / harcèlement / sexualité / féminisme / histoire - maternité / questions LGBTIQ / identité sexuelle / développement personnel / santé / arts / sports / couples / romans / biographies et témoignages.

Des documents pour tous les publics

La bibliothèque met à votre disposition une collection de plus de 13'600 documents allant d'ouvrages très pointus (rapports, littérature grise, brochures spécialisées, analyses) à des documents destinés au grand public (romans, biographies, témoignages, bandes dessinées). Vous trouverez également du matériel pédagogique, des ouvrages pour la jeunesse non sexistes, ainsi qu'une cinémathèque femmes avec des films de fiction et des documentaires rares sur les problématiques de genre, les femmes et l'égalité.

Les enseignant-e-s, éducateur-trice-s, et animateur-trice-s trouveront ainsi des ressources documentaires pour aborder les questions liées aux violences (physiques, psychologiques, harcèlement à l'école, violences sexuelles et sexistes, cyberviolences sexistes et sexuelles, etc.) avec les jeunes, les sensibiliser aux stéréotypes de genre et à l'égalité entre les hommes et les femmes et préparer

des ateliers et animations sur ces problématiques. Des visites de la bibliothèque peuvent également être proposées.

Contact et horaires

La bibliothèque est ouverte à toutes et à tous. Elle fait partie du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) et accepte les cartes Bibliopass. La carte de bibliothèque coûte 10 francs (gratuite pour les membres de F-Information).

Concernant les horaires, consulter le site Internet ci-dessous.

Bibliothèque Filigrane

Rue de la Servette 67
1202 Genève
Tél. +41 (0)22 740 31 41
filigrane@f-information.org
www.f-information.org/filigrane

ASSOCIATION LE 2^E OBSERVATOIRE

Pour les jeunes : Ateliers de sensibilisation aux rapports de genre pour les élèves du secondaire I et II.

Buts :

- Sensibiliser les élèves à la construction sociale des stéréotypes féminins-masculins
- Mettre au jour l'impact de cette construction sociale sur les dynamiques de discrimination
- Prévenir les violences de genre, sexistes et sexuelles dans les relations

Thématiques abordées :

- Rapports sociaux de genre ; socialisation, relations filles/garçons, vécus socialement différenciés
- Liens entre stéréotypes et discriminations
- Outils de prévention collectifs et individuels

Pour les professionnel-le-s : Différents modules de sensibilisation ou de formation sur les rapports de genre

Buts :

- Sensibiliser les professionnel-le-s aux problématiques de genre
- Prévenir les violences de genre
- Reconnaître les situations de violence et intervenir

Thématiques abordées :

- Rapports sociaux de genre ; socialisation, relations filles/garçons, vécus socialement différenciés
- Sexisme, harcèlement sexuel

Contact :

Association Le 2^e Observatoire
Rue de la Tannerie 2bis
Case postale 1608
1227 Carouge
Tél. +41 (0)22 301 37 95
f.marinoni@2e-observatoire.com
a.cencin@2e-observatoire.com
info@2e-observatoire.com
www.2e-observatoire.com

ASSOCIATION VIOL-SECOURS**Atelier : Tu es un garçon ou une fille ?**

Atelier destiné aux enfants

But :

Questionner les enfants sur leurs rôles sociaux ainsi que les bénéfices et limitations du rôle de fille ou de garçon.

Thématiques traitées :

- Stéréotypes de genre
- Représentations sociales
- Le respect de soi et des autres
- Les notions de limites et de consentement seront prises en considération tout le long de l'atelier pour expérimenter ensemble ce que veut dire respecter ses limites et les limites des autres.

Atelier décode des médias - Pour les jeunes de 12 à 20 ans**But :**

Développer une distance critique face aux rôles de genre diffusés dans les médias. Prendre conscience des effets des stéréotypes sexistes sur la construction de soi et sur les relations sociales et affectives.

Thématiques traitées :

- Déconstruction des représentations et violences sexistes dans les publicités
- Impact des images sur la construction de soi

Exposition sur les violences sexuelles et sexistes : pouvoir et consentement en question - Tout public**But :**

Offrir des informations générales sur les violences sexuelles et sexistes.

Thématiques traitées :

L'exposition est composée d'une petite présentation de Viol-Secours et d'informations générales sur les violences sexuelles. Elle aborde la notion de consentement, présente le continuum des violences sexuelles et sexistes, et permet de se questionner sur les mythes au sujet des violences sexuelles et du genre.

Contact :

Viol-secours
Place des Charmilles 3
1203 Genève
Tél. +41 (0)22 345 20 20
info@viol-secours.ch
www.viol-secours.ch

Stage d'autodéfense Fem Do Chi Pour femmes et adolescentes**But :**

Les stages d'autodéfense Fem Do Chi ont pour but de prévenir des situations de violences verbales, physiques et sexuelles en permettant de révéler à toute femme et adolescente son potentiel de force et sa puissance. Chaque femme peut être en mesure de se défendre en apprenant à dépasser cette peur qui paralyse.

Les stages Fem Do Chi sont un excellent moyen pour les femmes et les adolescentes :

De s'interroger sur leur manière de se situer face aux violences à caractère sexuel que ce soit par une personne

inconnue ou par quelqu'un de leur entourage

De prendre conscience et de découvrir les possibilités tant physiques que psychologiques dont elles disposent pour être en mesure de se défendre

De renforcer la confiance en soi à travers cette prise de conscience

De partager un moment de réflexion sur l'éducation reçue en tant que femme, sur les idées véhiculées sur la violence.

Thématiques traitées :

- Discussions autour des limites, de la confiance en soi et des émotions
- Réflexion approfondie sur les questions liées à la violence
- Informations sur les démarches possibles en cas d'agression

Contact :

FEM DO CHI
Place des Charmilles 3
1203 Genève
Tél. +41 (0)22 344 42 42
contact@femdochi.ch

FÉDÉRATION GENEVOISE DES ASSOCIATIONS LGBT**Pour les jeunes : Ateliers de sensibilisation à l'homophobie et à la transphobie - jeunes de 15 à 25 ans (écoles, maisons de quartier, etc.)****Buts :**

- Prévenir et lutter contre l'homophobie et la transphobie
- Ouvrir un espace de questionnement et de dialogue

- Déconstruire les mythes et les stéréotypes liés aux questions LGBT
- Amener des connaissances pratiques et théoriques sur ces questions
- Faire connaître les ressources

Thématiques traitées :

Etre jeune et être lesbienne, gay, bisexuel-le ou transgenre

Homophobie et transphobie : qu'est-ce que c'est ? quelles conséquences ? qui en est la cible ? quels sont les liens avec les autres discriminations ?

Pour les professionnel-le-s : formation de prévention de l'homophobie et de la transphobie.

Public : Professionnel-le-s travaillant avec la jeunesse (écoles, travail social, etc.)

Buts :

- Prévenir et réduire l'incidence de l'homophobie et de la transphobie dans les milieux éducatifs et les établissements scolaires du canton de Genève
- Déconstruire les mythes et les stéréotypes liés aux questions LGBT
- Faire connaître les ressources en lien avec ces questions
- Permettre aux professionnel-le-s de l'éducation de soutenir efficacement les victimes de violences homophobes et transphobes et être capable de les orienter au sein de leur milieu professionnel (école, maison de quartier, etc.) auprès des personnes compétentes et/ou des services compétents en dehors

- Permettre aux professionnel-le-s de l'éducation de traiter des questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre et des familles arc-en-ciel⁴⁴ au quotidien, voire dans leur discipline d'enseignement, et d'ouvrir un espace de questionnement et de dialogue

Thématiques traitées :

- Connaissances théoriques et pratiques en lien avec les questions LGBT
- Etre jeune et être lesbienne, gay, bisexuel-le ou transgenre
- Formes et impact de l'homophobie et de la transphobie

Contact :

Delphine Roux, coordinatrice de la Fédération genevoise des associations LGBT
Tél. +41 (0)76 437 84 14
info@federationlgbt-geneve.ch
www.federationlgbt-geneve.ch/projets/education/

TATOUT – ÉCOLE D'AUTOPROTECTION

Cours d'autoprotection et de prise de confiance en soi pour les enfants, les adolescent-e-s et les adultes (formations sur mesure pour les organismes publics ou privés)

But :

Apprendre des outils simples et concrets pour faire face à l'agressivité et la violence.

Thématiques traitées :

Apprendre à s'affirmer avec sa voix et son corps, savoir où et comment aller chercher de l'aide, notamment lors de harcèlement scolaire.

Contact :

TatouT
Secrétariat romand
CP 409
2002 Neuchâtel
Tél. +41 (0)848 848 117
info@tatout.ch
www.tatout.ch



⁴⁴ « Le terme de familles arc-en-ciel désigne une famille dans laquelle un parent, au moins, se définit comme homosexuel, lesbienne, bisexuel.le ou trans », www.regenbogenfamilien.ch/fr/themen/regenbogenfamilien/. [Consulté le 8 août 2018].

ADRESSES UTILES**SERVICES DE L'ÉTAT**

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ-DIP)
Rue des Glacis-de-Rive 11
Case Postale 3682
1211 Genève 3
Tél. +41 (0)22 546 41 00
ssej@etat.ge.ch
www.ge.ch/ssej

Service de protection des mineur-e-s (SPMi-DIP)
Bd de Saint-Georges 16
1211 Genève 8
Case postale 75
Tél. +41 (0)22 546 10 00
Fax +41 (0)22 546 10 09
www.ge.ch/spmi

Police
Chemin de la Gravière 5
1227 Acacias
Tél. +41 (0)22 427 81 11
Numéro d'urgence 117
www.ge.ch/police

Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (DF - BPEV)
Rue du 31-Décembre 8
1207 Genève
Tél. +41 (0)22 388 74 50
egalite@etat.ge.ch
www.ge.ch/egalite

Direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII)
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
Contact : Mme Francine Novel,
Directrice
francine.novel@etat.ge.ch

Bureau de l'intégration des étrangers (BIE-DCS)
Route de Chancy 88
Case postale 2160
1211 Genève 2
(N.B. déménagement prévu)
Tél. +41 (0)22 546 74 99
integration.etrangers@etat.ge.ch
www.ge.ch/integration

AUTRES INSTITUTIONS

HUG
Consultation Santé Jeunes
Bd de la Cluse 87
1211 Genève 14
Tél. secrétariat +41 (0)22 372 33 87
contact.santejeunes@hcuge.ch
www.hug-ge.ch/sante-jeunes

Unité de santé sexuelle et planning familial
Bd de la Cluse 47
1205 Genève
Tél. +41 (0)22 372 55 00
planningfamilial@hcuge.ch
www.hug-ge.ch/
sante-sexuelle-planning-familial

Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (UIMPV)
Boulevard de la Cluse 75
1205 Genève
Tél. +41 (0)22 372 96 41

uimpv.violences@hcuge.ch
www.hug-ge.ch/consultation/
consultation-violence

Centre LAVI (aide aux victimes d'infractions)
Boulevard de Saint-Georges 72
1205 Genève
Tél. +41 (0)22 320 01 02
info@centrelavi-ge.ch
www.centrelavi-ge.ch

Association Viol-Secours
Place des Charmilles 3, 1203 Genève
Tél. +41 (0)22 345 20 20
info@viol-secours.ch
www.viol-secours.ch

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)
Rue Blavignac 10
1227 Carouge
Tél. +41 (0)22 593 57 00
www.fase.ch

Refuge Genève (espace d'accueil pour jeunes LGBTIQ en difficulté)
Rue de la Navigation 13
1201 Genève
Tél. +41 22 906 40 35
accueil@refuge-geneve.ch
https://refuge-geneve.ch

SITES INTERNET

www.ciao.ch
Est un site romand destiné aux jeunes et présentant, uniquement en ligne, des informations sur divers thèmes (12 rubriques et plus de 1700 fiches d'information). Ciao permet de poser des questions anonymement et gratuitement à des spécialistes qui répondent dans les deux jours.

www.violencequefaire.ch
Est un site qui offre des informations détaillées sur la violence dans le couple et un service de conseil en ligne personnalisé, anonyme et gratuit destiné à tous les internautes, qu'elles et ils soient victimes, auteur-e-s ou proches. Une section est spécialement destinée aux jeunes de moins de 18 ans, une autre aux couples LGBT.

SOS Enfants Genève
+41 (0)22 312 11 12
www.sos-enfants.ch



BIBLIOGRAPHIE

- BERENI, Laure et al., *Introduction aux Gender Studies*, Bruxelles, de Boeck, 2008
- CIAVALDINI, André, *Les agressions sexuelles, données épidémiologiques générales*, Paris, INSERM, 2001
- COLLET, Isabelle, *Comprendre l'éducation au prisme du genre. Théories, questionnements, débats*, UNIGE, FPSE, 2011
- COLOMBO, Annamaria et al., *Sexe, relations... et toi ? Sexualité et transactions sexuelles impliquant des jeunes en Suisse*, HETS-FR, Hes-so, OAK foundation (rapport de recherche), 2017
- CORBIN, Alain et al., *Histoire de la virilité*, Seuil, 2011
- DAYER, Caroline, *Sous les pavés, le genre. Hacker le sexisme*, Editions de l'Aube, 2014
- DAYER, Caroline, *Le pouvoir de l'injure. Guide de prévention des violences et des discriminations*, Editions de l'Aube, 2017
- DEYDIER, Gabrielle, *On ne naît pas grosse*, Editions Goutte-d'Or, 2017
- DE BEAUVOIR, Simone, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 2010 [1949]
- DORLIN, Elsa, *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain 1975-2000*, Paris, l'Harmattan, 2008
- ECKMANN, Monique et al., *L'incident raciste au quotidien. Représentations, dilemmes et interventions des travailleurs sociaux et des enseignants*, Genève, IES édition, 2009
- GILLIOZ, Lucienne et al., *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Lausanne, Editions Payot, 1997
- GRÉSY, Brigitte, *Petit traité contre le sexisme ordinaire*, Albin Michel, France, 2009
- HÉRITIER, Françoise, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile, Jacob, 1996

- HAUSERMANN, Michael, *L'impact de l'hétérosexisme et de l'homophobie sur la santé et la qualité de vie des jeunes gays, lesbiennes, et bisexuel-les en Suisse*, Dialogai, Genève, 2013
- IUMSP - CEESAN, *Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans les cantons de Vaud et Zurich. Les jeunes non-exclusivement hétérosexuel-le-s : populations davantage exposées ?* Lausanne, Raisons de santé (279), 2017
- JASPARD, Maryse, *Les violences contre les femmes*, La Découverte, 2005
- JOLY, Salomé et MEYNET, Sibylline, *Silencieuse(s)*, BD, Perspectives Art, 2017
- LÉGAL, Jean-Baptiste et DELOUVÉE, Sylvain, *Stéréotypes, préjugés et discrimination*, Dunod, 2015
- LE RUN, Jean-Louis, *Les mécanismes psychologiques de la violence*, ERES, 2012
- MORRISON, Toni, *L'origine des autres*, Christian Bourgois, 2018
- OMS, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, 2002
- OPTIMUS STUDY, *Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse. Formes, ampleur et circonstances du phénomène*, 2012
- PIKAS, Anatol, *New developments of the Shared Concern method*, School Psychology International, 23 (3), pp.307-312, 2002
- QUELOZ, Nicolas, *Une « diversité culturelle » appelée à disparaître ?* in QUELOZ N., NIGGLI M., RIEDO C. (Eds.), *Droit pénal et diversités culturelles, Mélanges en l'honneur de José Hurtado Pozo*, Genève/Zurich, Schulthess, 2012
- RAIBAUD, Yves, *La ville faite par et pour les hommes*, Berlin, 2015
- SAINT-POL Thibaut de, *Le corps désirable : hommes et femmes face à leur poids*, PUF, 2010
- UNIVERSITÉ DE GENÈVE, *Gardons les Yeux grands ouverts ! Harcèlement : informer, prévenir, se défendre*, Brochure, 2017
- VIGARELLO, George, *Histoire du viol, XVI^e-XX^e siècle*, Seuil, 1998
- Viol-secours, Centre LAVI, BPEV, *Violences sexuelles contre les femmes que faire ? La violence est inacceptable*, Brochure, 2017

LEXIQUE

Biphobie : toute manifestation de rejet, de discrimination ou de violence contre des personnes en raison de leur bisexualité supposée ou réelle, ou contre la bisexualité en général.

Homophobie : toute manifestation de rejet, de discrimination ou de violence contre des personnes en raison de leur homosexualité supposée ou réelle, ou contre l'homosexualité en général ; elle inclut la gayphobie et la lesbophobie.

Expression de genre : la manière dont une personne présente son genre. Cela peut inclure le comportement et l'apparence physique, y compris l'habillement, la coiffure, le maquillage, le langage corporel et la voix.

Hétérosexisme : idéologie qui hiérarchise les sexualités en postulant la supériorité et la promotion de l'hétérosexualité. Elle part du principe qu'il n'y a qu'une orientation sexuelle et affective valable et normale, « l'hétérosexualité ».

Identité de genre : l'expérience intime et personnelle du genre vécue par chaque personne. Elle est indépendante du sexe assigné à la naissance et prend la forme d'un sentiment d'appartenance, plein ou partiel, au genre féminin ou masculin, ou un sentiment de ne pas se reconnaître dans l'un ou l'autre, ou dans aucun des deux.

Intersexe : Personne dont les organes génitaux ne peuvent pas être désignés de façon catégorique comme mâle/femelle.

LGBTIQ : est l'acronyme de Lesbienne, Gay, Bisexuel-le, Trans*, Intersexe, Queer ou Questionning.

Normes de genre : normes sociales qui définissent ce que doit être un homme et une femme, le masculin et le féminin.

Outing : Dévoilement de l'homosexualité d'une personne contre son gré ou sans son accord. Bien qu'il puisse être accidentel ou relever d'une certaine naïveté, l'outing constitue souvent un geste malintentionné puisqu'il expose la personne à l'ostracisme et à la discrimination.

Queer : Terme qui s'applique aux personnes dont le genre ne s'inscrit pas dans le système binaire homme/femme.

Racisme : toutes les attitudes, croyances ou comportements discriminatoires qui trouvent leurs fondements dans l'idée de « race ». La « race » est une notion socialement construite qui se base sur l'idée d'une hiérarchie entre des personnes ou des groupes en lien avec leur apparence ou leur origine réelle ou supposée, ou encore sur de prétendues différences culturelles ou religieuses.

Sexisme : peut être défini comme toutes les attitudes, croyances ou comportements discriminatoires basés sur le sexe et sur des conceptions stéréotypées des sexes ; Il s'agit d'un ensemble d'idées et d'attitudes qui hiérarchise les sexes de façon arbitraire postulant la supériorité de la catégorie des hommes sur celle des femmes.

Trans* : englobe un large éventail d'identités revendiquées par, ou attribuées à des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas, ou du moins pas exclusivement, au sexe qu'on leur a assigné à la naissance.

Trans*phobie : toute manifestation de rejet, de discrimination ou de violence contre des personnes, en raison de leur transidentité supposée ou réelle, ou contre la transidentité en général.

Cette brochure a été conçue et est éditée à Genève par :

Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (DF - BPEV)

Bureau de l'intégration des étrangers (DCS - BIE)

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (DIP - SSEJ)

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Haute école de travail social (HES-SO Genève)

Le deuxième Observatoire

Centre de Contact Suisses-Immigrés Genève (CCSI Genève)

Rédaction :

Maria Luiza Vasconcelos - Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (DF - BPEV)

Yves de Matteis - Bureau de l'intégration des étrangers (DCS - BIE)

Hélène Upjohn - Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (DIP - SSEJ)

Isabelle Johner - Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle et l'association RINIA CONTACT (FASe)

Marie Anderfuhren - Haute école de travail social (HES-SO Genève)

Véronique Ducret - Le deuxième Observatoire

Francesca Marinoni - Le deuxième Observatoire

Laetitia Carreras - Centre de Contact - Suisses-Immigrés Genève (CCSI Genève)

Avec la collaboration de :

Geraldine Brown et Anne Saturno - Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (DF - BPEV)

Isabelle Monnin-Vazquez - Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (DF - BPEV)

Samia Swali - Bibliothèque Filigrane - F-Information

Et le concours de :

Colette Fry, directrice, Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (DF - BPEV)

Martine Berger, directrice, Pôle promotion de la santé et prévention (PPSP) (DIP - PPSP)

Nicolas Roguet, délégué à l'intégration, Bureau de l'intégration des étrangers (DCS - BIE)

Yann Boggio, secrétaire général, Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Graphisme : Sophie Jaton

Illustrations : Renata Martino

*Tous droits de reproduction réservés,
Genève 2018*

3^{ème} édition - Octobre 2019

DU SEXISME ORDINAIRE AUX VIOLENCES SEXUELLES: REPÉRER POUR AGIR.

Est-ce vraiment le rôle des enseignant-e-s ou des intervenantes sociales et intervenants sociaux de réagir face aux propos ou attitudes sexistes, homophobes, biphobes ou transphobes ?

Beaucoup hésitent à intervenir, pensant que c'est avant tout aux parents qu'il incombe de fournir une éducation à leurs enfants, et donc de leur transmettre certaines valeurs, alors que le rôle des enseignant-e-s se limiterait à l'enseignement de leurs branches respectives.

Le but de cette brochure est précisément de montrer que si, conformément à la Constitution genevoise, l'Etat a aussi pour mission de garantir les droits fondamentaux, alors les enseignant-e-s et les intervenants sociaux ou intervenantes sociales qu'il emploie ou mandate disposent d'une pleine légitimité pour dispenser une éducation au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux, et ceci dans le cadre de leur mandat.

Ne pas laisser passer des propos ou des attitudes sexistes, homophobes, biphobes ou transphobes, fait également partie de cette éducation au respect des droits fondamentaux telle qu'elle est prônée par la Constitution genevoise.

Cette brochure a également – et peut-être surtout – pour vocation de donner des pistes de réflexions et de solutions, ainsi que des adresses de référent-e-s ou de spécialistes en matière de prévention des violences sexistes ou sexuelles.

